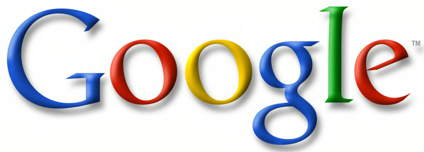



HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Estratto dal *Giornale Ligustico*.
Supplemento al fasc. XI del 1878.

LE CHANGEMENT DE DIRECTION

DE

LA QUATRIÈME CROISADE

D'APRÈS

QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS

PAR

Le Comte RIANT



GÊNES

IMPRIMERIE DU R. INSTITUT SOURDS-MUETS

1879


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG SIGILLVM
ET
CHRISTO ECCLESIAE
VE RI TAS

LE CHANGEMENT DE DIRECTION

DE LA QUATRIÈME CROISADE

D'APRÈS QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS

Nell' articolo: *Bonifazio di Monferrato e i Trovatori* (Giorn. Ligust. 1878 p. 256) l'Av. Desimoni ha accennato a una vivace polemica che si agita dal 1845 in poi tra parecchi Dotti di Germania e di Francia, e che riguarda le cause e i modi onde la IV crociata deviò dall' Egitto trasportandosi alla conquista di Costantinopoli. L'Autore di quell'articolo si limitò a dare la nota dei varii scritti su questo soggetto in ordine cronologico, riservandosi a trattarne altra volta di proposito. Frattanto il ch. prof. Fulin, nell' intendimento di far conoscere in Italia la stessa quistione ha fatto tradurre ed inseri nel pregiato suo *Archivio Storico Veneto* (numm. 31, 32) una di quelle Memorie *in extenso,* quella cioè in tedesco del dottor Luigi Streit di Anclam.

Senonchè il lodato Direttore dell'*Archivio* presenta tale scritto come definitivo, come se fosse l' ultima parola nella questione. Delle confutazioni fattegli, in ispecie della risposta del Conte Riant inserita nella *Revue des Questions historiques,* t. XXIII (1878 gennaio) il Prof. Fulin non parla fuorchè per fare due osservazioni in contrario le quali, a dire il vero, non

ci paiono punto solide (1). Infine egli non ragguaglia affatto il lettore sullo stato in cui è rimasta la quistione dopo la seconda Memoria del sig. Riant.

Siccome tale seconda Memoria abbraccia la critica del dott. Streit non solo ma e di due o tre altri scritti relativi allo stesso soggetto, è quindi uno specchio della polemica compiuto e (come il prof. Fulin ammette pure) lucido ed imparziale; siccome d' altra parte della Memoria del conte Riant, all' infuori della sua inserzione nel citato Periodico, non furono stampati che soli cinquanta esemplari, così abbiamo pensato che piacerebbe ai lettori del nostro giornale il vedere riprodotto nella sua lingua originale l' ultimo scritto del lodato Conte, con che essi potranno formarsi un giusto concetto della quistione. Ed ottenutone gentilmente il consenso dal ch. Autore lo pubblichiamo come supplemento del fascicolo XI.

(1) Secondo il ch. Fulin; il Conte Riant ha franteso il senso d' una frase del Sagredo nell' Opera *Venezia e le sue Lagune* parte 1. pag. 39 dove quest' ultimo dice che: « la conquista di Costantinopoli era una di quelle grandi colpe delle quali sola ultrice è la Storia ». Pure il senso letterale di queste parole è tanto chiaro che non ammette interpretazione diversa o dubbia: qualunque sia poi l' allusione politica onde il Sagredo abbia inteso ferire copertamente anche l'Austria. In secondo luogo i documenti pubblicati dal Mas Latrie sull' accordo di Venezia coll' Egitto nel 1503, in occasione dei primi stabilimenti portoghesi alle Indie, sono essi pure chiari ed incontestabili. Sarebbe forse stato meglio scusarli, mostrandone la necessità commerciale e politica per l' avvenire di Venezia; come si potrebbero scusare, se non giustificare, altri fatti simili nella storia di Genova, di Pisa ecc.

LE CHANGEMENT DE DIRECTION
DE
LA QUATRIÈME CROISADE
D'APRÈS QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS

Sans avoir la prétention de ranger au nombre des questions qui passionnent, la recherche des causes qui firent changer de direction la quatrième croisade, il est difficile de ne point constater que, dans ces derniers temps, cette recherche a soulevé, de chaque côté du Rhin, une polémique suffisamment animée.

Les lecteurs de la *Revue des questions historiques*, qui ont eu, pour ainsi dire, la primeur de ces débats (1), me sauront peut-être gré de leur en faire suivre la marche ultérieure.

Je reviendrai d'abord, et pour un instant seulement, au point de départ de la question.

En 1873, M. de Wailly, qui préparait la grande édition de Villehardouin que nous avons tous maintenant entre les mains, lisait à l'Académie des Inscriptions les savants commentaires qui accompagnent cette édition (2). Prenant fait et cause pour l'historien champenois, il cherchait à en mettre, aux dépens de Clari et des autres chroniqueurs contemporains, l'autorité au-dessus de toute discussion, et s'appuyait

(1) *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat ; examen des causes qui modifièrent, au détriment de l'empire grec, le plan primitif de la quatrième croisade*, t. XVII, pp. 321-374, et t. XVIII, pp. 5-75 (livr. des 1er avril et 1er juillet 1875).

(2) Villehardouin, édit. Wailly (Paris, Didot, 1874, in-8°), pp. 429-464.

ensuite sur ce fondement, désormais inébranlable à ses yeux, pour montrer, dans le fameux changement de direction de la croisade, une conséquence fortuite des événements antérieurs; M. de Mas Latrie (1), qui avait, sur le témoignage d'Ernoul (2), attribué ce changement à une trahison de Venise, achetée par le sultan d'Égypte, se voyait accusé, sinon de calomnie historique, du moins d'une hardiesse de jugement voisine de la témérité.

Ne pouvant me dissimuler tout ce que la thèse de M. de Wailly paraissait avoir d'exclusif, je me hasardai à la combattre, en consacrant un travail spécial à l'examen des causes qui avaient, à mon sens, modifié le plan primitif de la quatrième croisade. Je cherchai à établir, avec M. E. Winkelmann (3), que cette modification n'avait été qu'un épisode de la querelle séculaire du Sacerdoce et de l'Empire, tandis qu'au cours du récit, je battais en brèche, sur plus d'un point, l'autorité de Villehardouin, que, d'accord avec Du Cange, je prenais souvent en contradiction avec la correspondance officielle de la chancelliere pontificale. Incidemment enfin je défendais, avec Karl Hopf (4), le témoignage d'Ernoul et les assertions incriminées de M. de Mas Latrie, de façon à donner une nouvelle vie à l'hypothèse de la trahison vénitienne. On n'a pas oublié la protestation très-vive dont M. de Wailly honora publiquement son contradicteur (5), et la courte ré-

(1) Mas Latrie, *Histoire de Chypre,* t. I. pp. 161-164.

(2) Ernoul, édit. Mas Latrie, pp. 345-346.

(3) E. Winkelmann, *Philipp v. Schwaben* t. I, pp. 525-528.

(4) Dans Ersch et Gruber, *Encyclopedie*, t. LXXXV (Leipzig, 1867, in-4°) p. 188.

(5) *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 576 (1er octobre 1875; cette protestation a été lue à l'Académie des Inscriptions le 10 septembre 1875; — M. Julien Havet, qui en a rendu compte dans la *Revue critique* (1875, t. II, p. 191), a pris soin d'en accentuer le fond et la forme.

ponse que ce dernier crut devoir y faire (1). Les débats paraissaient clos : ils ne faisaient en réalité que commencer.

Si l'infaillibilité de Villehardouin n'a point encore trouvé le défenseur que lui souhaitait M. de Wailly, la thèse générale de l'intervention allemande n'a pas été acceptée sans réserve de l'autre côte du Rhin. Aprés avoir rencontré d'abord les objections courtoises de M. Thomas (2), elle provoquait plus tard la publication d'un travail considérable du docteur Streit (3), travail tendant à transporter à Venise le rôle prépondérant que j'avais assigné à l'Allemagne, tandis qu'une petite étude littéraire de Karl Hopf (4), sur Boniface de Montferrat et le troubadour Rambaud de Vaqueiras, était présentée comme une protestation posthume du regrettable historien contre mes conclusions.

Presque en même temps, un organe important de l'érudition historique ouvrait ses pages à une dissertation de M. Hanotaux (5), sur le point secondaire de la trahison vénitienne, et Ernoul retombait plus bas encore que ne l'avait mis M. de Wailly.

Enfin, en dehors même de ces discussions, apparaissait un mémoire (6) qui y touchait de trop près pour ne point prendre forcément sa place dans une polémique, dont l'auteur, le docteur Klimke, était resté d'ailleurs totalement ignorant.

(1) *Revue des questions historiques*, t. XIX, p. 300 (1er janvier 1876).

(2) *D. Doge H. Dandolo und der Lateinerzug gegen K. P.*, d. l'*Allg. Zeitung* Beil. n.° 356 (22 décembre 1875).

(3) D.r L. Streit, *Venedig und die Wendung Kreuzzuges gegen K. P.* (Anklam, Krüger, 1877) 50 pp. in-4° .

(4) K. Hopf, *Bonifaz von Montferrat und der Troubadour Rambaut von Vaqueiras*, publié par L. Streit (Berlin, Habel, 1877) 40 pp. in-8°.

(5) Hanotaux. *Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202*, dans la *Revue historique*, t. IV, pp. 73-102 (mai-juin 1877).

(6) D.r Klimke. *Die Quellen zur Geschichte d. IV Kreuzzuges* (Breslau, Aderholz, 1875), 106 pp. in-8.

Ce sont ces divers travaux que je vais passer en revue, me réservant de résumer ensuite, avec toute l' impartialité désirable, l'état de la question.

I.

Je commencerai par le mémoire de M. Klimke, qui est le plus ancien en date et en même temps le plus général.

Sous un titre qui aurait pu être plus précis : *Les sources de l'histoire de la quatrième croisade*, M. Klimke, qui paraît débuter dans les études historiques, a réuni en réalité deux œuvres très-distinctes: un examen de quelques-uns des témoignages relatifs à son sujet, et un essai de chronologie des événements de 1198-1205. Je m' occuperai d'abord de la première. Comme je viens de le dire, M. Klimke n'y traite que de *quelques-unes* des sources de l'histoire de la quatrième croisade: en premier lieu, il met de côté tous les témoignages non contemporains des événements: en second lieu (s'il faut en croire un aveu qui ne donnerait pas une haute idée des ressources bibliographiques que peut offrir l'université de Breslau), l'auteur a été obligé de négliger, entre beaucoup d'autres, tous les documents italiens, n'ayant pu avoir à sa disposition ni Muratori, ni l'*Archivio storico italiano*. Il résulte de cette lacune regrettable, que son travail n'a aucun titre à être considéré comme complet; il n'en a pas moins, en tant qu'étude limitée de critique littéraire, une valeur intrinsèque réelle, et un mérite subjectif d'autant moins discutable que M. Klimke disposait de matériaux plus défectueux, et était plus étranger à la bibliographie de son sujet: ce travail est, en tout cas, très-supérieur à tout ce qui a paru jusqu'ici sur le même sujet (1).

(1) Hopf, *De historiae ducatus Atheniensis fontibus* (Bonn. 1853, in-8°), et Streit, *Comm. de auctoribus IV sacrae exped.* (Putbus, 1863, in-4°).

M. Klimke a divisé en cinq classes les documents qu'il se proposait d'étudier: sources françaises ou flamandes, pontificales, allemandes, vénitiennes et grecques. Il partage ensuite les sources françaises en sources de premier rang, comprenant d'abord: les témoignages *privés*, Villehardouin et Clari; puis les quatre lettres *officielles* des croisés et les débris d'une *Relation* citée par Albéric; et en sources de second rang: Ernoul, le *Balduinus Constantinopolitanus*, et les *Annales de Cologne*. Les sources pontificales comprennent, suivant lui: les *Gestes d'Innocent III* et Pierre de Vaux-de-Cernay; les sources allemandes: Günther, la *Devastatio Constantinopolitana*, l'Anonyme de Halberstadt et Sicardi de Crémone; Venise, pour la raison alléguée plus haut, est passée sous silence. Nicétas, Georges Acropolite, la *Chronique de Novgorod* et Ibn el-Athir sont rangés au nombre des sources grecques (*sic*).

Il y aurait fort à dire sur cette classification: ainsi Villehardouin est un témoignage officiel et non privé; les *Annales de Cologne* ne sont pas d'origine flamande; et Ernoul est une source syrienne, et non française: faire de Sicardi un témoignage allemand et de la *Chronique de Novgorod* un document grec, laisse à désirer comme exactitude. Je ne parlerai que pour mémoire du silence gardé sur des textes très-importants, comme le récit inséré dans la chronique de Robert Abolant (1), ceux de l'Anonyme de Laon, des *Gesta Trevirorum*, d'Ogerio Pane, et surtout la source par excellence de l'histoire de tous ces événements, la correspondance d'Innocent III.

Ces réserves faites, et étant données les limites restreintes,

(1) Sans parler, bien entendu, de tous les textes que j'ai étudiés dans un Mémoire lu aux Antiquaires de France, 1875, t. XXXVI, pp. 1-214, et réunis sous le titre d'*Exuviae sacrae Constantinopolitanae* (Genevae, 1876-1877, 2 vol. in-8°).

fixées par l'auteur à son propre travail, je reconnaîtrai volontiers qu'il a étudié avec soin les documents dont il parle, et trouvé à faire, sur la plupart d'entre eux, des remarques tout à fait nouvelles et des rapprochements ingénieux. Il a soin, de plus, d'établir, pour chaque texte, la liste exacte, d'abord des faits particuliers qui ne se trouvent point dans les autres, puis des documents diplomatiques, perdus ou non, que l'auteur a pu avoir entre les mains. Il est moins heureux, ou plutôt moins clair, dans le travail de comparaison qu'il entreprend entre chacun des témoignages qu'il étudie, et ceux qu'il a déjà passés en revue ou qu'il se propose d'examiner plus tard. Ce système l'entraîne à des redites, et rend difficile l'usage de son mémoire pour un auteur déterminé, — l'opinion du critique se trouvant à la fois concentrée dans l'article spécial consacré à cet auteur, et disséminée dans tous les autres. M. Klimke abuse aussi du système allemand des rapprochements sur deux colonnes, appliqués à des textes d'origine tout à fait diverse. Il aura beau (pp. 50 et 77) grouper ainsi des phrases empruntées à des témoignages venus des quatre coins de l'Europe, il ne convaincra pas le lecteur qu'Ibn el-Athir, par exemple, et la *Chronique de Novgorod* ont consulté une source commune, parce qu'ils racontent, à peu près dans les mêmes termes, un événement identique.

M. Klimke consacre à Villehardouin et à Clari les premières pages et les plus importantes de son travail : bien qu'il donne prise au soupçon de ne pas possèder parfaitement l' intelligence du français du Moyen Age et d'avoir lu Villehardouin plutòt dans la version de Du Cange que dans l'original, cependant je n'hésite pas à dire que c'est certainement la meilleure étude comparée à laquelle ces deux chroniqueurs aient encore donné lieu. Je reprocherai seulement à M. Klimke quelques hypothèses un peu risquées : ainsi (p. 7) il suppose, avec Hopf, que Clari est resté en Orient

pendant tout le règne de l'empereur Henri, et que, si le chevalier picard ne donne sur l'histoire de ce prince que de maigres renseignements, il faut l'attribuer à la mort d'Alleaume de Clari, clerc amiénois, son frère, sans l'aide duquel il n'aurait pu achever sa chronique. Or nous savons que Clari revint à Corbie le 17 juin 1213 (1), et il n'est question nulle part de la mort d'Alleaume, dont cette collaboration prétendue à l'œuvre fraternelle est tout à fait imaginaire.

La nctice consacrée par M. Klimke à Albéric est également très-intéressante, bien qu'il se trompe en attribuant (p. 31) à Du Cange l'identification entre l'un des récits cités par le moine de Neufmoustier, et l'*Histoire de la translation des reliques de Soissons* (2). Du Cange connaissait cette *Histoire*, qu'il cite quatre fois dans ses *Notes à Villehardouin* (3), et n'aurait pu faire une semblable confusion, qu'il faut restituer à Dom Brial (4). M. Klimke n'a pas, du reste, la main heureuse, quand il cherche, soit à signaler, soit à retrouver des documents perdus. J'ai montré ailleurs (5) que l'existence d'un *Mémoire* justificatif du changement de direction de la quatrième croisade, mémoire dont M. Klimke (p. 52) attribue la rédaction à l'abbé de Locedio, ne peut soutenir la discussion: L'*Historia Francorum,* consultée par André Dandolo, ne saurait pas plus être identifiée avec Ernoul, ou avec le *Balduinus Constantinopolitanus*, que l'*Historia Venetorum,* également perdue, avec Martino da Canale (6).

(1) Voir le *Mémoire* cité plus haut, pp. 170-172.

(2) J'ai publié cette *Histoire* dans les *Exuviae C. P.*, t. I. pp. 3-9.

(3) Pp. 257, 315, 340, 345.

(4) *Rec. des historiens de la France*, t. XVIII, p. 767 n.; voir *Exuviae C. P.*, praef. p. LIII.

(5) *Exuviae C. P.* praef. pp. XXV, XC.

(6) *Ibid.*, p. XXXIIJ-XXXV (Sources perdues de l'histoire de la quatrième croisade).

Enfin chacun sait quelle justice on a fait de la fameuse *Historia Monferratensis,* inventée par M. Dove, et que M. Klimke accepte (p. 64) comme acquise à la science (1).

Avec Günther, M. Klimke se retrouve sur un terrain plus solide, et bien qu'il n'y ait pas lieu d'admettre la division qu'il veut introduire (p. 48) dans l'œuvre du moine alsacien, toute cette partie du mémoire est traitée d'une manière originale et intéressante. M. Klimke me permettra seulement de ne pas accepter ses conclusions (p. 45 et 50) sur l'impossibilité de faire arriver Alexis IV à Haguenau en juillet 1201: je pense qu'il ne serait pas difficile de lui renvoyer, sur ce point, la phrase peu polie qu'il adresse au professeur Winkelmann (*hat sich gröblich tauschen lassen*). Je protesterai également contre la façon dont il interprète les textes (p. 53, n.) a l'endroit de la complicité d'Innocent III, et contre les doutes qu'il émet (p. 56) sur les reliques de Pairis, qui ont existé certainement, telles que les décrit Günther, et ailleurs que dans l'imagination de l'abbé Martin (2).

La *Devastatio* est étudiée avec soin par M. Klimke: mais, renonçant aux autres sources italiennes, il eût mieux fait de ne pas parler du tout de Sicardi, que de consacrer à ce chroniqueur une aussi maigre notice.

Cette première section du mémoire se termine par l'étude des sources grecques (lisez: diverses). Nicétas y est l'objet d'une critique attentive et souvent heureuse: mais je n'en dirai pas autant de la *Chronique de Novgorod*; le point de départ de M. Klimke (p. 71) est mauvais: l'original de la *Chronique* n'est point grec, comme il le prétend; il suffit d'en lire dix lignes pour s'en assurer. C'est un document de pre-

(1) *Jenaer Lit. Zeitung,* 1874, pp. 446 et suiv.

(2) Elles n'ont disparu qu'à une époque relativement récente: voir mon *Mémoire,* pp. 195, 210.

mière main, et le nombre des Russes qui fréquentaient, vers cette époque, la ville impériale, peut permettre de supposer que le récit de Novgorod émane d'un témoin oculaire (1).

Je me suis un peu écarté, dans cet examen, des discussions relatives au changement de direction de la quatrième croisade; la seconde partie du travail de M. Klimke — la chronologie des événements de 1198 à 1205 — va m'y ramener. Rien n'est plus utile que ce genre d'étude, rien n'est plus difficile à bien faire. Jusqu'à présent le seul essai qui eût été tenté dans ce sens, pour cette période de l'histoire des croisades, était la partie correspondante de la *Chronographie Byzantine* de M. de Muralt: cet érudit qui avait réussi à classer dans un cadre assez rigoureux, les faits embrouillés des premiers siècles des annales byzantines (2), s'était heurté, avec les témoignages latins, à des difficultés qui ne l'avaient pas trouvé suffisamment préparé, et dont la seconde partie de son livre (3) porte la trace: l'inexactitude et le manque de clarté en sont les moindres défauts. M. Klimke, qui ne semble pas, du reste, avoir eu connaissance de l'œuvre de son devancier, a fait, du premier coup, beaucoup mieux que lui. N'opérant, il est vrai, que sur un nombre restreint de témoignages, et ne se servant pas de la correspondance pontificale, il n'est pas complet; mais les déductions, à l'aide desquelles il a établi indirectement un grand nombre de dates, sont ingénieuses, et l'ensemble de son travail, d'une utilité indiscutable. Je ne me séparerai de lui que sur quelques points, et en particulier sur celui dont je parlais tout à l'heure: l'époque de la fuite et de l'arrivée en Allemagne

(1) Voir *Exuviae C. P.*, praef., p. CCVIJ.
(2) *Essai de chronographie byzantine* (St-Pétersb., 1855, in-8°).
(3) *Ibid.*, 2e part. (Bâle, 1871, in-8°).

du jeune Alexis (1). Pour le reste des événements, il y a lieu d'adopter presque entièrement ses conclusions, qui, dans la discussion actuelle, ont une grande importance; car, ainsi que je l'ai montré dans mon premier travail, la chronologie minutieuse, poussée jusqu'aux dates de jour, occupe dans la question du changement de direction de la croisade, une place importante; et il n'est pas sans intérêt de voir un érudit, tout à fait étranger au débat, arriver précisément, à l'aide des textes eux-mêmes et sans aucune idée préconçue, aux résultats que j'avais cru devoir formuler.

II.

Je me hâte, du reste, de quitter, avec M. Klimke, des considérations qui regardent davantage l'histoire générale des événements de 1204, que celle du point en litige, et de rentrer, avec M. Streit, dans le cœur de la discussion. Mais je dois auparavant mentionner l'opinion d'un homme qui s'est placé, par ses travaux, au premier rang des historiens de Venise et de Byzance: M. le docteur Thomas ne pouvait rester étranger à une polémique relative à des sujets qu'il avait plus d'une fois abordés (2), et incidemment à des pièces mises par lui-même au jour.

Examinant, dans l'article que j'ai signalé plus haut, la question à nn point de vue fort élevé, et rejetant la théorie commode des causes fortuites, l'éminent éditeur des chartes vénitiennes reconnaît la place que les événements précurseurs

(1) M. Streit, dans le mémoire dont je vais m'occuper, relève (note 185) une soi-disant erreur de M. Klimke (pp. 82-84) relative à la date d'ambassades échangées entre Venise et C. P.; l'nn et l'autre peuvent avoir raison; il serait trop long de l'expliquer.

(2) En particulier dans son mémoire intitulé: *Die Stellung Venedigs in d. Weltgesch.* (Munich, 1864 in-4°) pp. 13-14.

de la quartième croisade doivent désormais occuper dans l'histoire générale de l'Europe, et surtout dans celle de la rivalité du Sacerdoce et de l'Empire; mais, s'écartant ensuite de la thèse que j'ai soutenue, il veut que toutes ces intrigues aient eu pour *cheville ouvrière* presque unique, Henri Dandolo, acteur principal d'un drame, dont le pape, le roi des Romains et les chefs de la croisade n'auraient été que les comparses (1).

C'est cette opinion qui a servi de point de départ à M. Streit, pour le travail considérable que je vais examiner maintenant.

M. le Dr Streit, déjà connu par quelques travaux d'histoire littéraire sur les chroniqueurs des croisades, est devenu, depuis deux ans, l'heureux possesseur de la bibliothèque et des papiers de Hopf, qui ont passé des mains d'héritiers inintelligents dans celles d'un homme parfaitement capable de mettre ce trésor en valeur (2). Parmi ces papiers se trouvait, entre autres œuvres posthumes du regrettable historien, une *Histoire de la quatrième croisade* presque terminée, et dont M. Streit a entrepris la publication. Mais, en attendant qu'il puisse mettre au jour ce travail considérable, M. Streit se sert des précieux matériaux (3) qu'il a acquis, pour

(1) Sur le point particulier de l'entente de Venise avec l'Egypte, M. Thomas a adopté, avec quelques réserves, les conclusions du comte de Mas Latrie et de K. Hopf.

(2) Je ne donnerai qu'une faible idée de l'importance de ces papiers pour l'histoire de l'Orient latin, en rappelant que, pendant treize ans, Hopf n'a point quitté les dépôts publics et privés de l'Italie et de l'Orient, copiant sans cesse tout ce qui se rapportait à ses études, qu'il a fait alors les découvertes les plus précieuses, et que les pièces reproduites ainsi par lui dépassent le nombre de plusieurs milliers.

(3) M. Streit le reconnaît lui-même loyalement plusieurs fois, en particulier pp. 5 et 40.

élaborer une série d'études personnelles, qu'ouvre le mémoire que je me propose d'examiner.

Sous le titre de *Venise et le changement de direction de la quatrième croisade*, le savant recteur du collége d'Anklam consacre cinquante pages grand in-4°, d'un caractère très-serrè, à la question qui nous occupe. Je dois dire que la lecture de cette dissertation est fatigante : obéissant à une mode typographique, toute récente de l'autre côté du Rhin, M. Streit a rejeté à la fin de son travail les *deux cinq cinquante* longues notes que comporte le texte proprement dit : commode pour la mise en pages, permettant de compléter après coup les renvois, ce système, que l'on comprendrait à la rigueur pour des livres destinés à servir de modèles d'éloquence, rend inextricable l'étude d'une discussion souvent plus érudite que claire, et qu'il faut suivre, en sautant à chaque instant d'un point du mémoire au renvoi qui le développe ou l'explique.

Cette réserve faite, je passe à l'examen du travail lui-même; il peut se diviser en trois parties : un préambule de cinq pages, où le commencement de la polémique est résumé avec impartialité; puis un long récit chronologique des rapports mutuels de l'Italie avec les deux empires de Byzance et d'Allemagne; ce morceau capital occupe, avec les notes correspondantes, plus des deux tiers du mèmoire : le reste seul (à peu près 8 pages) est consacré au sujet énoncé sur le titre; puis l'auteur s'arrête court, au début même de l'expédition, se gardant de chercher dans les événements subséquents, un contrôle et une confirmation des hypothèses que les faits antérieurs lui ont suggérées. Un appendice formé de cinq longs paragraphes, termine le travail.

Pour exposer et discuter utilement tous les faits, toutes les inductions, tous les rapprochements que M. Streit a condensés dans ce cadre, un numéro entier de la *Revue des Que-*

stions historiques ne suffirait pas; il y faudrait un ouvrage en plusieurs volumes, et comme il le dit lui-même (p. 5), une histoire détaillé de la quatrième croisade, faite à nouveaux frais, et reprenant une à une toutes les questions qu'il n'a pu qu'aborder. Je n'ai pas la prétention d'entrer dans cette voie: je me contenterai donc de chercher à guider le lecteur dans le savant labyrinthe où l'attire M. Streit, en suivant rapidement l'exposé chronologique qui forme la seconde et la plus importante partie de son travail, et discutant ensuite quelques-unes des assertions groupées dans la troisième (1).

Si l'on veut bien se reporter pour un instant au chapitre où — dans le dessein de montrer que l'ingérence de Philippe de Souabe dans les affaires de la quatrième croisade n'avait été qu'une suite de la politique traditionnelle des Hohenstauffen, — j'ai esquissé rapidement les origines de la question (2), on n'aura qu'une image très-pâle de l'exposé lumineux, concluant, bourré de faits, que M. Streit (pp. 6-30) consacre au même sujet: les témoignages de l'Europe entière sont invoqués par lui; pas un événement n'est oublié, si bien qu'après l'avoir lu, on vient à se demander comment Byzance, — la croisade n'eût-elle pas été aux mains des Vénitiens, ou même eût-elle simplement avorté à son berceau, — comment Byzance, dis-je, aurait pu échapper à la revanche forcée que se préparait à prendre de ses trahisons la haine séculaire des Allemands. Il faudrait reproduire en entier toute cette argumentation si nourrie, si féconde en rapprochements ingénieux; j'en noterai seulement les traits principaux.

(1) C'est à dessein que je passerai ici sous silence tout ce que M. Streit dit de l'entente de Venise avec l'Égypte, entente sur laquelle je vais revenir à propos du travail de M. Hanotaux.

(2) *Revue des questions historiques*, t. XVII, pp. 340-346.

Nous remontons à la première croisade, et nous assistons aux préludes de l'opposition, tantôt sourde et tantôt éclatante, que Constantinople doit toujours faire aux armées de la Croix et plus spécialement aux contingents germaniques. Les intrigues des empereurs d'Orient en Italie commencent; et, par contre, commencent aussi les représailles exercées à leur passage à Byzance par les Latins, soit en 1097 (p. 7), soit en 1147 (p. 10). Les projets de Frédéric I[er] contre Manuel Comnène, projets pour lesquels il trouvait à ses côtés les flottes de Pise et de Gênes, mais auxquels Venise (qui apportait au contraire en 1190 des secours à Constantinople) *voulut rester étrangère*, sont ensuite exposés par M. Streit (pp. 18-20) avcc la même érudition. Mais c'est surtout quand il en arrive à Henri VI (pp. 23-24) qu'il se surpasse; développant, à l'aide d'un véritable arsenal de textes, la politique altière de ce prince, il nous le montre arrêté seulement par la mort, au moment où, déjà suzerain incontesté de deux des anciennes provinces asiatiques de l'empire d'Orient, — l'île de Chypre et l'Arménie (1), — il allait fondre sur Constantinople, qui n'avait jamais couru de danger plus redoutable (2), et ceindre, d'une main sûre, la double couronne que lui promettaient d'antiques prophéties, tandis que Venise, terrifiée, refusait, pour la première fois, à la cour de Byzance un secours solennellement promis par les traités.

Si, poursuivant la lecture du travail de M. Streit, on arrive enfin à la quatrième croisade, on retrouve, l'une après l'autre, bien que groupées différemment, la plupart des assertions que j'ai émises dans les chapitres III et IV de mon

(1) V. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. I, pp. 127, 191.

(2) « Von keinem Fürsten der Erde hatte Byzans ernstlicher fürchten müssen als von Heinrich. » (Streit. p. 24).

travail (1). Sans me suivre pied à pied, M. Streit refait parallèlemenr l'histoire des négociations de 1202-1204, ajoutant encore au bagage de textes dont je m'étais entouré, et ne se séparant de moi que sur certains points secondaires, sur lesquels je vais revenir. Ne doit-on pas naturellement s'attendre à le voir, après avoir si bien développé mes prémisses, arriver, en l'accentuant, à la même conclusiòn que moi? Bien loin de là; il tourne court, pour revenir brusquement à l'affirmation qui figure déjà en tête de son mémoire: *que Venise est le seul auteur du changement de direction de la croisade*, avec ce corollaire *que ma théorie est un pur déplacement du véritable point de vue historique de la question* (2). Par quel chemin de traverse est-il sorti ainsi de la voie qu'il suivait jusqu'alors, pour aboutir à cette impasse?

Entre temps, et à mesure que l'y amenait la série chronologique des événements, M. Streit exposait, à côté des rapports mutuels des deux empires, ceux des villes italiennes avec Byzance (3), et en particulier les origines et les

(1) *Revue des questions historiques,* t. XVII, pp. 352-374; t. XVIII, pp. 5-23.

(2) « Er (M. Thomas qui ne dit rien de cela) urtheilt... dass Riants » Deductionen eine völlige Verschiebung der wären historischen Gesi» chtspunkte ergeben würden. » (Streit, p. 5.) C'est en le faisant précéder d'une protestation, exactement conçue dans les mêmes termes, que M. Streit présente au public allemand la petite étude posthume de Hopf sur Boniface et Rambaud de Vaqueiras, étude que j'ai signalée plus haut. Sans cette mention spéciale, je n'aurais pas parlé de cet opuscule qui ne fait pas grand honneur à Hopf. Il s'y est beaucoup trop inspiré de la notice d'Émeric David (*Hist. litt. de la France*, t. XVII, pp. 499-521), notice qu'il ne cite du reste nulle part.

(3) Toute cette partie du mémoire de M. Streit est excellente, comme recherches historiques, et en tous cas très-supérieure au travail analogue de M. Armingaud (*Venise et le Bas-Empire*, dans les *Arch. des Miss.* 1868, IIe série, t. IV, pp. 299-445). M. Streit s'y est beaucoup servi de

péripéties de la brouille survenue entre Alexis III et les Vénitiens, jusque-là fidèles alliés de l'Empire. Arrivé au moment où cette brouille — qui, à ses yeux, est la véritable cause du changement de direction de la croisade — va éclater, il constate que le point en litige et le nœud de la querelle sont le retard apporté par l'empereur au payement du reliquat des indemnités, stipulées en 1189 en faveur de la république par Isaac Comnène, comme réparation des injustices de Manuel. La somme tant de fois promise n'avait point été payée; Venise se devait à elle-même de ne pas supporter un pareil affront: *c'était pour elle une question de vie ou de mort;* ELLE NE POUVAIT POINT NE PAS ATTAQUER CONSTANTINOPLE (1); et en formulant cette conclusion inattendue, M.r Streit nous apprend, par une ligne de Nicétas (ligne qu'il faut, il est vrai, aller chercher ailleurs) (2), que ce terrible reliquat, qui pesait d'un poids si lourd dans la balance politique de Venise et devait avoir pour l'empire grec des conséquences si désastreuses, s'élevait, sur une créance totale de un million neuf cent mille francs, au chiffre énorme (!) de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE FRANCS (3), et il ne se demande

la savante étude de M. Desimoni de Gênes, *Quartieri dei Genovesi a C. P. nel sec. XII* (*Giorn. ligustico.* 1874, pp. 137-180; 1875, pp. 217-275) qui touche constamment et avec une grande compétence à l'histoire de la quatrième croisade.

(1) « DIE ENTSCHAEDIGUNGSSUMME, welche damals von neuem zuge- » sichert war, WURDE NIGHT MEHR GEZAHLT » (p. 27). — « IN DEM » JAHREN 1202 UND 1203 HATTE VENEDIG KEINE WAHL MEHR; ES WAR » DURCH DIE VERHAELTNISSE GEZWUNGEN BEI DEM EINSTURZ DES GRIE- » CHENREICHES MIT RASCHER UND FESTER HAND ZUZUGREIFEN, UND..... » SICH ALLES ZU SICHERN, WAS FÜR SEIN EIGENES LEBEN VON BEDEUTUNG » WAR » (p. 33); je respecte la disposition typographique de M. Streit.

(2) Note 205.

(3) « Ὁ Ἀλέξιος οὐκ ἀπεδίδου σφίσι χρυσίου μνᾶς διακοσίας ἐνδεούσας « ἔτι πρὸς τὸ ἅπαν ὀφείλημα τῶν δέκα πρὸς τοῖς πέντε κεντηναρίων. »

pas si Henri Dandolo — si âpre qu'il se soit plus tard montré dans ses relations financières avec les croisés (1) — s'est décidé à remuer le monde, pour recouvrer une somme aussi misérable.

Enfin M. Streit caresse une idée, sur laquelle il revient sans cesse avec complaisance, et dont le développement un peu emphatique forme l'épilogue de son travail : c'est que le changement de direction de la croisade a été opéré par un seul homme, par un ACTOR RERUM *unique*, et que cet *actor rerum ne peut être autre que Henri Dandolo*, dont il entreprend le panégyrique exclusif (2), et grossit outre mesure l'influence personnelle, sans tenir compte en somme de la constitution de Venise, dont toute la rigueur défiante à l'endroit du pouvoir ducal se traduit précisément dans le *capitulaire* qu'avait juré le doge à son avénement (3).

Veuise, poussée à bout par le non-payement d'une créance de deux cent dix-huit mille francs, a donc voulu, dès l'origine, et *avant même la conclusion du pacte de nolis de 1202*, détruire à son profit l'empire grec. Dandolo a mené cette intrigue depuis le commencement jusqu'à la fin : voilà toute la thèse de M. Streit. L'immense arsenal de textes accumulés par lui pour établir la situation respective des deux empires, est laissé de côté : du rôle joué par Philippe de Souabe, avant, pendant et après l'expédition, pas un mot. De quel côté est le *déplacement du véritable point de vue historique de la question ?*

(Nicètas, p. 713). Dix mines d'or font à peu près 86 kilogr., soit, au pouvoir de 1/12,2, 218,233 fr., et 1,500 livres d'or, au même pouvoir, 1,903,200 fr.

(1) *Revue des questions historiques*, t. XVII, pp. 361-363, t. XVIII, p. 45.

(2) Page 34 et note 165.

(3) Ce *Capitulaire*, qu'invoque imprudemment M. Streit, se trouve dans l'*Arch. st. Ital.*, t IX,, app. pp. 327-329.

Après cet exposé général du mémoire de mon savant contradicteur, je ne m'appesantirai pas sur les questions secondaires qu'il a résolues dans un sens différent du mien (1),

(1) C'est ainsi que je me contente de signaler les points suivants — (P. 25 et n. 195). M. Streit insiste sur le texte où Dandolo (XII, 318) raconte qu'Alexis III fut, dès 1198, menacé par les ambassadeurs vénitiens de la restauration d'Alexis IV; ce texte dont je me suis servi (*Revue des questions historiques* t. XVIII, p. 328), prouve seulement qu'en 1198 (ce qui n'était d'ailleurs point nouveau), les envoyés de la république étaint prêts à tremper dans quelque intrigue de palais: de là à une conquête de l'empire, il y avait un abîme. — (P. 27 et n. 210). Même abus d'un autre texte du même Dandolo (XII, 319), qui place en 1198 une première arrivée de croisés français à Venise, et mentionne le mauvais accueil qu'ils y reçurent; M. Streit y voit une preuve de la bonne volonté de Venise pour les choses de la croisade! — (P. 31, et not. 236). La critique de M. Streit sur le sens que j'ai donné (*Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 353) au mot *tractatus* dans un passage des *Gesta Inn. III* n'est pas sérieuse: s'il n'y a pas eu traité libellé et scellé à Haguenau, il y a eu convention verbale d'égale importance et de conséquences identiques. — (P. 33 et n. 246). Suivant Tolosano (*Docum. Toscani*, t. VI, p. 683), c'est après Zara seulement que Dandolo aurait fait connaître aux croisés le projet d'attaquer l'empire grec, en leur présentant ce projet comme la meilleure voie pour arriver au recouvrement des Lieux saints; ce texte, qui n'a été publiè que l'an dernier, est très-important, et vient confirmer tout ce que j'ai dit (*Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 34) des négociations de Corfou. — (P. 33, n 250). Le passage d'Ogerio Pane (119) que M. Streit interprète comme impliquant la présence de Boniface à Gênes le 21 avril 1202, ne me paraît pas aussi concluant qu'à lui: d'abord il s'agit de Lerici (*Ylex*) et non de Gênes, puis la médiation de Boniface a pu ne pas être directe et personnelle. — (P. 50). M. Streit n'accepte pas l'interprétation que j'ai proposée (*Revue des questions historiques*, t XVII, p. 46, n. 1) du mot *Toscain*, employé par Villehardouin (n° 153); il veut que ce mot désigne les Pisans, qu'il fait, sur le témoignage de Roncioni (456) figurer à la quatrième croisade. On les y trouve, en effet, mais combattant à côté des værings et *contre les croisés,* comme auxiliaires des Byzantins. Le texte vague de Roncioni, écrivain du commencement du XVIe siècle, n'a absolument aucune valeur dans la question.

et je ne fatiguerai pas le lecteur par des discussions de détail. Il y a cependant quatre points, à propos desquels je ne puis passer sous silence les assertions de M. Streit; ce sont:

Le pacte de nolis de 1202;

L'époque de la fuite et de l'arrivée en Europe d'Alexis IV;

La complicité d'Innocent III;

Enfin le caractère de Boniface de Montferrat.

Jouant sur une phrase du pacte (1) de nolis, M. Streit, malgré le préambule si clair, où le but immédiat de l'expédition est exposé par les rédacteurs de ce traité, affirme sérieusement que pas un mot du document n' implique *la guerre contre les Infidèles* (comme si l'on eût pu, sans les attaquer, reprendre à ceux-ci Jérusalem) (2), en sorte que la conquête de Constantinople étant un des moyens les plus efficaces d'arriver indirectement au recouvrement des Lieux saints, c'était cette conquête qui était convenue implicitement dans le pacte de nolis, auquel il faudrait désormais faire remonter le changement de direction de la croisade. L'on saisit à l'instant les conséquences de cette interprétation surprenante — conséquences développées en partie par M. Streit. L'hostilité entre Venise et Innocent III remontant, non à l'attaque de Zara, mais à la conclusion du pacte lui-même — Philippe de Souabe et Boniface, mis au courant par Venise

(1) « Ut arma sumeritis contra *barbaricas pravitates* ». (*Pactum cruces.*, d. Taf. et Thom., I, p. 370, l. 2). Cette phrase suit immédiatement un préambule d'une page, où il est parlé des *adversarii Christi* et de l'état où ils ont mis les Lieux Saints, que les contractants se proposent de leur reprendre; c'est à ces *adversarii*, c'est-à-dire aux Musulmans, et non aux Grecs, que se rapportent évidemment ces *barbaricae pravitates*.

(2) « Findet sich kein Wort in der Urkunde, welches die Ungläu- » bigen als die zu bekämpfenden Feinde bezeichnete: « Gegner, » heissen » dieselben; ja selbst von den Baronen sagt Dandolo, sie hätten die Waf- » fen genommen, gegen barbarische Schlechtigkeiten ». (Streit, p. 29).

[redacted]

elle-même du projet d'attaque contre l'empire, *projet auquel ils seraient restés jusque-là totalement étrangers.* — Leurs ambassades à Venise et à Zara ne devant être considérées que comme autant de comédies. — Enfin les négociateurs du traité, et, parmi eux, l'historien par excellence de toute cette affaire, Villehardouin, devenant forcément des *dupes* ou des *traîtres,* et de façon à mériter un jugement bien autrement sévère que celui que l'adoption de mon hypothèse autorisait à porter contre eux. J'avoue ne voir dans tout cela qu'une pure fantasmagorie, contredite par les lettres répétées du pape, qui se fût gardé d'approuver, même conditionnellement, un semblable traité, par le témoignage de tous les chroniqueurs contemporains sans exception, par l'existence indiscutable, à cette époque, de négociations entre Venise et Constantinople, négociations poursuivies jusqu'au moment du départ de l'expédition, et excluant par conséquent, de la part de la république, tout projet de guerre à outrance contre Alexis III (1), enfin et surtout par l'ensemble de la conduite de Dandolo, de Boniface et de Villehardouin, qui étaient

(1) C'est M. Streit lui-même (p. 27, n. 206) qui, le premier, nous a fait connaître ce point curieux, résultant de l'envoi à Constantinople d'une ambassade vénitienne, que l'on peut difficilement placer autre part que dans les trois premiers mois de 1203 : cette ambassade est mentionnée par une charte très-importante, datée de septembre 1206, et, qui, signalée seulement par Cicogna (dans les *Inscriz. Ven.,* IV, 538) a été publiée pour la première fois en 1868, par le professeur Ljubic, dans le *Monum. spectantia ad hist. Slavorum merid.* (Zagrebu, in-8°, t. I, pp. 23-25). Rogerio Premarino et Pietro Michiel y reçoivent une indemnité en terres « pro eo » quod a Jadertinis capti et rebus exspoliati, cum iremus in legatione ad » imperatorem C. F. ». Il est possibile que, si les Jadertins n'avaient pas, attirant sur eux la foudre, violé ainsi le droit des gens, Venise se fût entendue avec Alexis III, et n'eût pas eu besoin d'entrer, en attaquant Zara, dans la voie des désobéissances au Saint-Siége, et que la croisade eût été conduite, sinon en Égypte, du moins en Syrie.

peut-être de peu scrupuleux politiques, mais que l'on ne peut accuser en bloc, à l'aide d'une phrase méchamment interprétée, d'avoir prémédité, en concluant le pacte de nolis de 1202, un véritable acte de piraterie envers les Grecs et de haute trahison à l'endroit des Latins.

L'époque de la fuite d'Alexis IV est un point très-important dans la discussion des causes qui modifièrent la direction de la croisade. M. Streit (p. 30) place avec M. Klimke cette fuite en juillet 1202, et fait aller directement à Rome le jeune prince, qui se serait rendu de là en Allemagne après avoir traversé la Lombardie et s'y être rencontré avec Boniface; il ne serait ainsi resté à la cour de Souabe que pendant l'automne de 1202 (puisque M. Streit admet avec moi que les premiers mois de 1203 furent employés par Alexis à un voyage en Hongrie), et n'aurait pris aucune part aux négociations de Haguenau (25 déc. 1201). Le fait que ces négociations auraient déjà eu pour objet le changement d'itinéraire des croisés, deviendrait alors beaucoup moins certain. J'avoue n'être aucunement convaincu par les arguments que M. Streit développe dans une longue note (p. 48), et en particulier par l'interprétation qu'il donne, après M. Klimke, du passage des *Annales de Cologne*, signalant l'arrivée du jeune prince en Allemagne: je persiste à entendre ce passage de la même façon que M. Winkelmann. Par contre, je reconnais que l'identification avec Jean Comnène (p. 48), du personnage byzantin anonyme, venu intriguer à la cour du roi des Romains, est préférable à celles que M. Winkelmann et moi avons proposées, soit avec Manuel Kamytzès, soit avec Alexis Contostéphane (1); il y aurait même à étudier de plus près le rôle de ce Jean Comnène. Je reviendrai également sur la rectification que j'avais

(1) *Revue des questions historiques*, t. XVII, pp. 345-346.

cru devoir faire à un passage de Nicétas, relatif au rôle joué par les Pisans dans l'évasion du jeune prince, et j'admettrai, avec Heyd, que la colonie pisane de Constantinople a eu, en ce cas, une politique différente de celle de la mère patrie. Mais je repousserai, sans hésiter, l'assertion de M. Streit qui suppose (p. 48) qu'Alexis III aurait favorisé la fuite de son neveu : c'est là une hypothèse tout à fait gratuite, et que combattent tous les témoignages contemporains.

Je ne veux pas répéter ici toutes les preuves que j'ai accumulées pour démontrer qu'Innocent, avant, pendant et après la croisade, n'a jamais eu en vue que la délivrance des Lieux saints, et *n'a jamais, de près ni de loin, trempé dans les intrigues qui amenèrent la chûte de l'empire grec* (1). M. Streit ne revient, il est vrai, que timidement sur cette question de la complicité du pape (p. 2, n. 8; p. 32, n. 244); mais je ne me lasserai pas de traiter de fable, plus ou moins vénérable, tout ce que les textes secondaires pourront apporter, sur ce point, de contradictoire à la correspondance du grand pontife — l'extrême limite que l'on puisse assigner à une déviation quelconque en ce sens, de la politique d'Innocent III, me semblant donnée par l'appréciation si impartiale de l'auteur anonyme de la *Chronique de Novgorod* (2). Je

(1) J'ajouterai ici à ce que j'ai dit (*Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 60) sur la difficulté des comunications entre Rome et l'Orient — difficulté qui, en combattant alors contre Innocent III, constitue aujourd'hui l'un des meilleurs arguments, à l'aide desquels on puisse dégager la responsabilité du pape à l'endroit des événements de 1203-1204 — ce fait qu'en 1205, un envoyé de Baudouin Ier mit six mois à arriver à Rome (*Epist. Inn. III*, VIII, 73), et que, l'année suivante, l'archevêque de Nicosie eut besoin de deux ans pour écrire en cour de Rome et recevoir la réponse (*Ibid.*, IX, 141).

(2) « Sic Isaaci filius aufugit, et ad Philippum, Germanorum imperatorem affinem sororemque suam pervenit. Germanorum imperator eum » Romam ad papam misit, quo cum consuleret an Constantinopoli bellum

n'accorderai même pas à M. Streit que le pape, en 1205, se soit relâché de sa sévérité à l'endroit d'Henri Dandolo, arrivé au terme de sa carrière : je n'en veux pour preuve que le texte entier de la lettre pontificale, où M. Streit est venu imprudemment (p. 34, n. 251) chercher, en faveur du vieux doge, une marque d'indulgence au moins discutable. Du reste M. Streit apporte (p. 26) de nouveaux arguments à ce que j'ai pu dire des bons rapports, qu'avant la croisade ,entretenaient les deux Romes, rapports que peut seul expliquer le péril égal dont les menaçait l'ambition du fils de Henri VI.

Je terminerai en regrettant que M. Streit, poursuivi par l'idée de réserver à Henri Dandolo une prépondérance sans partage, ait donné au marquis de Montferrat, au chef officiel de la croisade, un rôle tellement effacé que Boniface apparaît à peine dans son travail ; cette indifférence vaut certes encore mieux que le travestissement de cette personnalité si considérable en une sorte de chevalier de cour d'amour, tel que Hopf nous le dépeint dans le petit opuscule dont j'ai dit un mot tout à l'heure ; cependant on ne peut supprimer Boniface de l'histoire da la quatrième croisade, et quand bien même on serait amené à reconnaître qu'il n'était pas aussi inféodé que je l'ai dit à la politique des Hohenstaufen (1), il y a une autre place à lui donner dans ces événements que l'obscurité voulue ou M. Streit le relègue.

» inferendum esset, et Isaacides: « Tota urbs, inquit, me imperatorem » cupit ; » Papa vero Francis dixit: « Si ita res se habet, eum in solio » collocetis, et postea Hierosolymam abeatis, Terrae Sancrae opem la» turi ; quodsi vero eum accipere noluerint, ad me redeatis, neve Grae» corum terram laedatis ». Franci autem omnesque eorum duces, auri » argentique cupidi erant, quae Isaacides se iis daturum promisit ; et mox » imperatoris et papae praecepta obliti sunt ». (*Chron. Novg.*, d. Hopf., *Chron. gréco-rom.*, p. 94).

(1) Streit, p. 33, et n. 248.

III.

J'arrive à la dissertation de M. Hanotaux, que j'analyserai plus rapidement que le travail de M. Streit, puis qu'elle est déjà connue du pubblic français, mais que je discuterai, par contre, avec plus de détails, d'abord parce qu'elle n'aborde qu'un point spécial, et qu'elle étudie ce point minutieusement, puis pour un motif personnel que je vais donner tout à l'heure.

M. Hanotaux pose cette interrogation: *Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en* 1202?

Si l'on ne s'en tenait qu'au sens littéral qu'une semblable question peut offrir, il faudrait sans hésiter la résoudre par l'affirmative. Ne fût-ce que par le commerce que Venise, avant, pendant et après la quatrième croisade, a entretenu, de l'aveu de tous, avec les Infidèles, leur fournissant les armes qu'ils devaient retourner ensuite contre les croisés (1);

(1) Inn. III *Epist.*, I, 539 (1198, 3 déc.): XII, 142 (1209, 23 nov.); XVI, 28 (1213); Cf. Inn. IV *Epist.*, 1er oct. 1246 (Potth., n° 12283); Thaddaeus Neapol., p. xvij; Mas Latrie. *Hist. de Chypre,* t. II. pp. 120-125; Marinus Sanutus, *Secr. fidel. Crucis* (d. Bongars, t. II, p. 26). Ce n'est qu'en mars 1226 (Taf. et Thom., t. II. p. 263) que la république se décide de nouveau (elle l'avait déjà fait en 991. — Taf. et Thom., t. I, p. 25) à prohiber officiellement l'importation en Égypte de la contrebande de guerre, importation qu'Innocent III ne toléra *jamais*.

Cette contrebande reprit de plus belle quelques années plus tard (*Constitution de Boniface VIII,* 12 mars 1295, d. Mas Latrie *Hist. de Chypre* II, 92-93). Voici ce qu'en disait, en 1315, frère Guillaume d'Adam, dominicain, qui avait passé toute sa vie à parcourir l'Asie, et mourut archevêque de Sultaniah:

« Primo igitur ministrantur necessaria Sarracenis per mercatores.........
» Venetos.... Ad quod sciendum quod Sarraceni Egipti non habent ex se
» ferrum, nec ligna, nec picem navalem, nec pannos laneos ad induendum,

ne fût-ce que par les conséquences désastreuses que la chûte de l'empire grec — chûte dont Venise fut l'un des agents — devait entraîner pour les intérêts latins en Orient, la république, partie prenante dans l'expédition, a trahi la chrétienté en 1202. M. Hanotaux répond au contraire à l'interrogation qu'il s'est posée par une négative absolue; en effet, et probablement de crainte d'un titre trop long, ce n'est point de la trahison vénitienne en général qu'il a voulu parler, et qu'il admet (1) d'ailleurs au moins partiellement, c'est de ce fait spécial *que les Vénitiens se seraient fait acheter* A PRIX

» nec oleum, vinum nec bladum interdum ad comedendum, nec sufficienter homines ad eam inhabitandum; set per predictos mercatores, ministros inferni, falsos christianos, hec omnia ministrantur et tam habunde, ut aliquando de hiis in Alexandria Egipti, que ad hoc portus et porta dampnacionis est, tanta habundantia habeatur, ut pro parvo precio et quasi pro nichilo habeatur. Portatur ergo eis ferrum et omnia que de ferro fiunt, ut sunt gladii, lancee, ferra iaculorum et telorum, lorice, galilee (*sic*) et alia que necessaria esse possunt ad invadendum christianos, vel eisdem resistendum, si passagium esset, vel ad defensionem propriam et munimen, ita quod ut si hec per illos, ut premititur, non portarentur in Egiptum, non invenirentur in ea lancee, nec ligones. Portantur eciam ligna ad domificandum, aste pro lanceis, pro sagittis, pro iaculis, buxum et alia ligna apta pro arcubus et balistis, tabule pro galeis, navibus et lignis pirraticis, et eciam ipsimet christiani, nequiter talia vasa eisdem Sarracenis componunt et fabricant et fabricare insuper eos docent, vel huiusmodi vasa iam facta in hiis partibus eis vendunt, que Sarraceni a seipsis haberi nequeunt, nec fabricare sciunt; et quod horrendum est, se eis iungunt ad exequendum navale officium et piraticum ad expoliandum christianos vel eciam captivandum ».

(Guillelmi Adæ, *De modo extirpandi Sarracenos*, ad Raimundum Guilhermi de Fargis, cardinalem, Clementis V ex sorore nepotem — Cod. Basil. A I 28, ch. s. xv, in-fol., f. 233 b.).

La plupart des auteurs de projets de croisades répètent les mêmes plaintes; voir surtout Hélian de Verceil, d. Freher-Struve, *SS. RR. G.*, II, 528.

(1) P. 84.

D'ARGENT, *par les Infidèles, le concours que la république a pu donner au changement de direction de la croisade.* C'est pour combattre cette assertion circonscrite qu'il a entrepris le travail dont il nous offre les résultats.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent qu'avant d'exposer les causes que j'allais attribuer aux événements de 1202-1204, j'avais eru devoir, pour dégager le terrain d'hypothèses parallèles à la théorie que je voulais développer, résumer la polémique engagée auparavant entre M. de Wailly et M. de Mas Latrie, au sujet du texte d'Ernoul, accusant les Vénitiens de cette entente avec l'Égypte, et que j'avais eu soin, pour bien montrer combien la négation ou l'affirmation de cette entente était étrangère à la défense de la thèse que j'abordais, de faire très-nettement la distinction suivante (1):

« Il y a deux points dans le changement apporté au plan primitif de la croisade:

» 1° *L'abandon de la route d'Alexandrie;*

» 2° *L'attaque et la destruction de l'empire grec.*

» Or Malek-Adhel s'était parfaitement contenté du premier, et n'exigeait, en aucune façon, l'accomplissement du second. *Si donc les Vénitiens avaient conduit* simplement *les croisés en Terre sainte* (ce qui était l'avis d'un grand nombre de ceux-ci) (2), *ils se seraient trouvés avoir exécuté, aussi bien le pacte de nolis, que leurs engagements envers le sultan* (3) ».

Cependant, à la fin de mon travail, et comme étude accessoire, j'avais cherché à retrouver, par induction, comment

(1) *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 333.

(2) Villeh., n° 95; *Epist. Hugonis S. Pauli* (d. Taf. et Thom. t. I, p. 304). Cf. Streit, p. 29.

(3) Ils auraient même rendu à Malek-Adhel un service signalé, en donnant de l'embarras à ses neveux de Syrie, comme le fait remarquer M. Streit (p. 29 et n. 224).

Karl Hopf avait pu parvenir à donner un corps et à assigner une époque précise (13 mai 1202) à la trahison, qu'il faisait résulter cette fois, non du seul témoignage d'Ernoul, mais aussi de la fixation à la date susdite de traités conclus entre Venise et l'Égypte. Prendre parti pour l'opinion de l'historien allemand était, il est vrai, rendre hommage à ce que je prenais pour la vérité, mais, en même temps, nuire dans une certaine mesure à la cause que je défendais. Cette façon de procéder n'a pas été suffisamment comprise: car, loin de m'en tenir compte, on a affecté de ne voir dans tout mon travail que cette étude accessoire, de dire (ce qui était aisé, la discussion une fois ainsi limitée) que je n'y apportais aucun fait nouveau, enfin de m'attribuer *comme opinion personnelle* tout ce que la poursuite de la méthode de Hopf avait pu m'amener à avancer. Je trouve qu'il convient de rendre à chacun ce qui lui appartient; et, maintenant surtout que Hopf a été convaincu par un aveu posthume, de procédés à la Fallmerayer (1), je dois me trouver satisfait d'avoir si bien réussi à suivre à contre-pied la piste de l'érudit allemand, et m'empresser de lui restituer tous les *faux raisonnements* que l'on m'a prêtés en son nom. C'est là la seconde raison qui m'a déterminé à entrer à mon tour dans

(1) M. Streit (p. 49), en expliquant le cas de Hopf, parle d'une simple inexactitude; tandis qu'en réalité Hopf avait sciemment altéré le prénom de Pietro Michiel, et le nom de Faideddin, et inventé le lieu de la signature du traité. La *Geschichte Griechenlands* (Ersch et Gruber, t. LXXXV) fourmille d'affirmations semblables, qu'en considération de la situation scientifique et des travaux si considérables de Hopf, on était disposé à accepter aveuglément, et qu'il faudra désormais soumettre à une critique très-sévère. M. Streit aura, sans doute, soin d'expurger l'*Histoire de la quatrième croisade,* qu'a laissée Hopf, de toutes les assertions obtenues à l'aide de procédés analogues à celui qui a fourni la date et les circonstances du fameux traité.

le débat, en discutant de très-près l'argumentation de M. Hanotaux: non pas que je trouve à cette polémique une très-grande importance dans la question du changement de direction de la croisade, mais parce que j'éprouve le besoin de traiter une bonne fois, en mon nom personnel, le fait de la trahison vénitienne.

Voici la thése de M. Hanotaux:

Il commence par déblayer le terrain, en exécutant sommairement ses contradicteurs anciens et modernes; puis, une fois débarrassé du témoignage d'Ernoul et de ceux qui s'en sont servi, il prend les six traités avec l'Égypte, abandonne les deux derniers, et soumet les quatre autres, dont il reproduit le texte *in extenso*, à un examen minutieux, dont le premier résultat est de prouver qu'ils ne constituent qu'un seul et même pacte. Les intitulés, le lieu de la signature, les divers articles de ce pacte, l'amènent successivement à des conclusions très-nettes; puis il passe à la discussion de la date, et, aprés s'être un peu égaré à terrasser inutilement Karl Hopf, déjà désarçonné, il arrive à proposer et à soutenir, comme seule possible, la date du *9 mars 1208*. Enfin il termine par quelques considérations générales, tendant à prouver *a priori* que Venise *n'a jamais pu* trahir la chrétienté, ni par une entente à prix d'argent avec l'Égypte, ni d'aucune autre façon.

Je dirai tout de suite que l'argumentation de M. Hanotaux est serrée, qu'il possède parfaitement son sujet, le développe avec une certaine verve, et expose ses conclusions d'une manière séduisante, en sorte que la *forme* de son mémoire ne pèche que par quelques incorrections matérielles qu'il serait puéril de relever ici une à une. Il en est autrement du *fond*; ce que j'espère montrer en suivant pied à pied la marche de M. Hanotaux, marche excellente et dont je n'ai aucune raison de m'écarter.

Le témoignage si long et si explicite d'Ernoul (1), qui est, en somme, l'une des sources capitales de l'histoire des croisades, gêne naturellement ceux qui n'admettent point la trahison de Venise. Aussi ce témoignage a-t-il été plus d'une fois battu en brèche; mais, après ce qu'en a dit M. de Wailly, il n'y a plus qu'à glaner: M. Hanotaux n'ajoute donc pas grand' chose de nouveau aux arguments de l'éminent éditeur de Villehardouin; je remarquerai seulement qu'il exagère un peu les dangers que courait la Terre Sainte, — dangers qui auraient provoqué, selon lui, par le désappointement de ne point voir arriver les secours attendus en 1202, les accusations d'Ernoul. La meilleure preuve que les États latins de Syrie n'étaient pas dans une situation aussi désespérée qu'on veut bien le dire, c'est qu'ils surent parfaitement, non-seulement se passer de ces secours, mais encore supporter le vide que la nouvelle de la prise de Constantinople opéra sur leurs forces locales (2).

M. Hanotaux s'attache ensuite à prouver que le témoignage de l'écuyer d'Ibelin est *isolé*. « Aucun des narrateurs de la croisade, dit-il, n'a parlé de la trahison vénitienne ». Il aurait d'abord dû dire: » aucun *autre* »; car Ernoul constitue lui-même l'une des sources de la quatrième croisade: il en fournit un récit spécial, et ce récit est d'autant plus important que nous devons y retrouver les dires de ce grand parti de l'opposition, dont l'abbé de Vaux-de-Cernay est l'organe jusqu'à Zara, et qui avait pu pénétrer des secrets dont nous ne demanderons la divulgation, ni aux chroniqueurs of-

(1) Ch. XXXI, édit. Mas Latrie, pp. 343-346; *Eracles*, l. XXVIII, ch, I, II, d. le *Recueil des hist. Occ. des cr.*. t. II, pp. 250-252, qui donne des variantes nombreuses.

(2) Voir le curieux document que M. Winkelmann a publié sur ce fait, dans l'*Ienaer Liter. Zeitung*, 1876. no 1.

ficiels, ni même à d'autres témoins, aveuglés par la splendeur du résultat de la croisade, sur la malhonnêteté des moyens employés pour la détourner.

Examinons ces *narrateurs de la croisade;* on peut les diviser en trois classes: ceux qui sont favorables à Venise; ceux qui lui sont défavorables, sans cependant formuler la fameuse accusation; enfin ceux qui l'accusent nettement comme Ernoul.

Je reconnaîtrai volontiers que les premiers sont nombreux, et je crois que je viens d'en donner la véritable raison.

Les seconds peuvent facilement se compter; mais il y a parmi eux des témoins de premier ordre, dont les réticences viennent plutôt corroborer moralement qu'infirmer l'assertion d'Ernoul; je rangerai parmi eux Innocent III, Günther (1) (quoi qu'en dise M. Hanotaux), Rostang de Cluni (2), Ogerio Pane (3).

Viennent enfin les derniers, ceux qui reproduisent l'accusation du chroniqueur syrien; ce sont ceux dont il convient avant tout de se débarrasser: car si l'on venait à constater que *l'entente à prix d'argent est affirmée par un ou plusieurs* témoignages contemporains, dignes de foi et *étrangers à celui d'Ernoul,* toute la thèse de M. Hanotaux croulerait par la base. Aussi s'empresse-t-il de réduire ces témoignages à deux: un texte de Baudouin d'Avesnes, et un passage du *Balduinus Constantinopolitanus.*

Je lui ferai remarquer que, sans parler de plusieurs documents plus ou moins considérables qui nous font défaut aujourd'hui (4), et dont l'un, au moins, concordait avec

(1) Günther. d. les *Exuviae C. P.*, t. I. p. 71.

(2) Rostang. Clun., d. les *Exuviae C. P.*, t. I. p. 133.

(3) Dans les *Monum. Germ.*. t. XVIII, p. 120.

(4) Voir *Exuviae C. P.,* praef., pp. XXIIJ–XXVII.

Ernoul (1), il y a d'autres textes que l'on ne peut passer sous silence: celui de Pippino (2), un peu différent, en cet endroit, d'Ernoul, qu'il avait sous les yeux, celui de Ricobaldo de Ferrare (3), et un passage de Sanudo (4), dont je me servirai tout à l'heure, et qui confirme, sinon l'achat par Malek-Adhel du concours des Vénitiens, du moins la levée par ce sultan de l'impôt général qui a été déclaré si invraisemblable.

Mais contentons-nous de Baudouin d'Avesnes et du *Balduinus Costantinopolitanus.*

Pour M. Hanotaux, comme au reste pour M. Streit (5), le texte de Baudouin d'Avesnes (6) a pour unique source

(1) Une certaine *Chronique de S. Victor*, consultée par Michaud (t. III, p. 143) et qui a échappé à toutes mes recherches.

(2) Dans Muratori, t. VII, col. 820.

(3) « Baroni, essendosi per prezzo convenuti del passaggio co'Vene- » ziani e quali, come si stimava, *corrotti dalla condizione di Safadino,* » molto li tennero in lungo » (Ricob. d. Ferr. *Istor. imper.*, d. Mur., t. IX, col. 417), témoignage du XIVe siècle, si l'on considère la chronique comme originale, du XVe, si on la regarde plutôt comme l'oeuvre personnelle de Boïardo, que comme une version faite par lui. En 1510, Hélian de Verceil (d. Freher-Struve, *SS. RR. Germ.* t. II, p. 528), répétait la même accusation.

(4) « Saphadinus, Ægyptum profectus, pro terrae defensione inquirit » concilium, congregatque thesauros ». (Sanutus, l. III, p. XI, c. 2, d.Bong., II, 204).

(5) P. 2 et n. 15.

(6) Déjà publiés par Buchon dans le *Panthéon littéraire* (t. III, pp. 265-292), et à la suite de Christine de Pisan, pp. 653-673, les fragments de Baudouin d'Avesnes, relatifs à la quatrième croisade, ont été donnés comme inédits par Tafel et Thomas (t. I. pp. 328-358)) d'après un manuscrit de Munich. C'est M. Gachet (*Chon. de Baud. d'Av.*, p. 53) et non Hopf, comme le veut Streit, qui a le premier reconnu quel était l'auteur de ces fragments. Le passage en discussion se trouve dans Taf. et Thom., t. I, p. 333.

Ernoul: que Baudouin d'Avesnes ait fait de larges emprunts à Villehardouin, cela ne fait de doute pour personne; mais qu'il ait eu entre les mains et copié Ernoul, au moins tel que nous l'a conservé le texte publié récemment, il y a matière à une discussion, dans laquelle je n'entrerai pas, me contentant de faire remarquer que Baudouin d'Avesnes raconte en cinq lignes ce qu'Ernoul met trois pages à nous apprendre, et passe complétement sous silence la fabuleuse histoire de l'impôt sur les biens des mosquées. Or nous avons une chronique française, très-voisine, il est vrai d'Ernoul, mais distincte: l'*Estoire d'Outremer et des Enfances Salehadin* (1), qui offre précisément un récit d'une longueur intermédiaire entre ceux d'Ernoul et de Baudouin d'Avesnes, — récit *dépouillé de la fable en question*, et que nous retrouvons dans Galeotto del Carretto (2). Il est donc probable que Baudouin d'Avesnes a abrégé, non Ernoul, mais ce texte parallèle, et que nous avons dans l'ensemble de ces trois chroniqnes, un second témoignage réellement *distinct*, quoique trés-rapproché, de celui de l'écuyer d'Ibelin.

Mais je n'insisterai point, préférant m' attacher au second texte rejeté par M. Hanotaux, au *Balduinus Constantinopolitanus*, sur lequel il me permettra de ne point partager son avis; le *Chronicon comitum Flandrensium*, dans lequel est inséré (3) ce curieux récit, n'est pas une compilation *sans*

(1) Paris, B. nat. fr. 770 (venant de Cangé) 12203 et 24210; voir Monachus, édit. Riant, pp. 68-69. Le passage en question se trouve dans un fragment de cette chronique, publié par Buchon (*Rech. hist.*, 1845, t. I, pp. 481 et s.) et par Taf. et Thom. (t. I, pp. 322-328).

(2) *Cronica di Monferrato* (d. les *Mon. hist. patr.*, t. III, col. 1138). Il ajoute ce détail que le sultan se procura l'argent, par la confiscation des revenus des *chrétiens* d'Égypte, fait confirmé par l'*Hist. patriarcharum Alexandr.* (citée dans Michaud, *H. des Cr.*, 4e éd., III, 143): c'est évidemment l'origine de la fable de l'impôt mis sur les mosquées.

(3) *Corpus chron. Flandriæ*, éd. De Smet, t. I, pp. 130-140.

valeur et bourée d'erreurs; Dom Martène, qui en a donné la seconde édition (1), en parle avec estime, et Bethmann la considére comme le fondement de toutes les autres chroniques de Flandres; De Smet ne l'a soumise à aucune étude critique; c'est M. Klimke qui, le premier (pp. 36-42), a appelé l'attention sur le passage qu'elle consacre à la quatrième croisade, passage qui forme un tout complet, renfermant, à côté d'invraisemblances évidentes, des détails spéciaux, que l'on chercherait vainement ailleurs, et qu'il est difficile de rejeter sans examen. Je ne puis que renvoyer ici à l'analyse que M. Klimke a donnée de ce récit, qui nous offre évidemment la traduction, ou plutôt l'abrégé latin, d'un texte en langue vulgaire, aujourd'hui perdu, et que l'on ne saurait exclure du nombre des temoignages importants de la quatrième croisade.

Or voici ce que dit le *Balduinus Constantinopolitanus:*

» Ista prædicta ad aures perveniunt soldani, Francos et
» Flamingos disponere ad Jerusalem proficiscendum; et præ-
» cipue timens comitem Flandrensium, eo quod prædeces-
» sores ejus infinita damna et mala fecerant olim in Sar-
» denay et in regno Abilinæ, ea de causa soldanus scribit et
» promittit Venetis mille marcas auri optimi, et pro ævo
» salvum conductum liberum per totam Arabiam, Syriam,
» Damascum et Egyptum, sed quod nullo modo naves seu
» navitas super drutsmannos concedant Francis, sed consu-
» lant eos repatriare ».

M. Hanotaux veut, timidement il est vrai, que ce soit là

(1) *Thes. Anecd.,* t. III, col. 377-449; publiée aussi, sous le titre de *Flandria generosa,* mais seulement jusqu'en 1164, par Galopin en 1643 et Paquot en 1781, et dans Pertz, *Mon. Germ.*, t. IX, pp. 313-334, par Bethmann (jusqu'en 1214).

un écho d'Ernoul, devenu, de très-bonne heure, populaire en Occident; je lui répondrai que cette rapidité de propagation de la chronique d'Ernoul n'a peut-être pas été aussi grande qu'il le croit (1); que d'ailleurs Ernoul n'a été terminé dans sa forme actuelle qu'en 1231, et que le *Balduinus* a été écrit avant 1214 (2); que le reste du *Balduinus* n'a absolument rien de commun avec Ernoul, et que, s'il est évidemment impossible que deux récits d'un fait identique ne se touchent pas par des points communs, il y a néanmoins entre Ernoul et le passage du *Balduinus*, des différences assez notables, pour que l'on hésite à voir dans celui-ci un abrégé de celui-là. La crainte inspirée au sultan par les Flamands, Sardenay, Abilina, le sauf-conduit (que l'on ne peut s'empêcher de rapprocher du second des pactes égyptiens), le chiffre des mille marcs d'or, tout cela est étranger à Ernoul. Niez, si vous voulez, ou rabaissez la valeur de ce témoignage, mais reconnaissez-le pour *distinct* de celui d'Ernoul, *qui cesse*, par conséquent, *d'être isolé.*

Qu'importe, en regard de cette conclusion capitale, l'opinion des historiens modernes? la plupart n'ont pas connu Ernoul, publié pour la première fois au milieu du siècle dernier (3), ou s'en sont peu servis; qu'importe de savoir ce qu'ont pu penser Maimbourg, ou Michaud, ou Wilken, qui n'ont pas eu entre les mains d'autres sources que celles dont

(1) On est loin d'être d'accord sur l'interprétation du passage de Raoul de Coggeshale, sur lequel M. de Mas Latrie (Ernoul, 497) appuie cette assertion.

(2) Probablement par un auteur flamand, sinon témoin oculaire, du moins reproduisant les récits des compagnons de Jean de Nesle, qui, on le sait, opéra, en 1204, un débarquement en Égypte, et put y apprendre quelque chose de la fameuse entente.

(3) En 1725, par Muratori, dans la version latine de Pippino; en 1730, par Martène, sous le nom de Bernard le Trésorier.

nous disposons? que Sauli (1), et non M. de Mas Latrie, ait été le premier à faire usage du récit de l'écuyer d'Ibelin? que la phrase de Hurter implique, comme je le crois encore, une adhésion au moins conditionnelle à la mise en accusation de Venise (2), et que l'école allemande entière, MM. Thomas, Winkelmann, Heyd, Streit, Klimke (je me garderai bien de nommer Hopf), soient à peu près unanimes sur la question? — l'opinion du dernier venu, s'il apporte de bonnes raisons dans la discussion, pèsera davantage, en ce cas, que celle du plus grand des historiens passés, et j'abandonnerai bien volontiers à M. Hanotaux tout ce qu'il réclame de ce côté.

Là n'est point d'ailleurs le nœud et l'intérêt de sa thèse, et j'ai hâte d'y arriver.

Il s'agit des fameux traités non datés conclus entre Venise et Malek-Adhel, traités signalés pour la première fois par Hammer (3), et placés par lui entre 1218 et 1227, publiés par Tafel et Thomas d'après les manuscrits de Vienne sous la date dubitative de 1217, enfin apportés par M. de Mas Latrie (4) et Karl Hopf comme un second et plus décisif témoignage en faveur de l'hypothèse de la trahison vénitienne.

(1) « È fama che la promessa fatta dal soldano d'Egitto di concedere » nuove e più larghe franchigie ai naviganti Veneti, et il molto oro sborsato ai principali della republica, per impegnarli a stornare quell' incendio di guerra dalle provincie di Siria, abbiano avuto forza di menare la risoluzione, per cui vennero accolte le preghiere del giovane » Alessio. » (Sauli, *I Genovesi in Galata.* Torino, 1831, 2 vol. in-8°, t. I. p. 32).

(2) J'avoue ne pouvoir comprendre autrement la phrase de Hurter.

(3) *Gesch. d. Osmann. Reichs,* t. II, p. 664.

(4) Qui a donné le texte des deux premiers d'après le *Libro dei Patti* de Venise, dans l'appendice de ses *Traités de paix,* pp. 70 et suiv. On trouve la version italienne du n° 5 dans les *Vite d. duchi Venez.* de Sanudo le jeune (Murat., t. XXII, col. 542-543).

M. Hanotaux les reprend, reproduit le texte des quatre premiers (1), et en aborde l'examen. Les arguments qu'il groupe, pour prouver que ces quatre pièces ne constituent qu'un seul et même pacte, sont sans réplique, et j'y souscris des deux mains. Il établit parfaitement que le n° 1 est le document d'ensemble, les n°s 2 et 3 des sauf-conduits de navigation et de commerce, et le n° 4 un privilège de comptoir *(Fondaco)* à Alexandrie. Je lui accorderai que ce traité n'a pas été conclu au Caire, bien que je ne trouve pas que le texte d'Abulféda qu'il invoque, implique aussi formellement qu'il paraît le croire, l' impossibilité de placer vers 1202, un voyage rapide de Malek-Adhel en Egypte, et que Sanudo (2), témoin bien impartial en cette affaire, y fasse arriver le sultan précisément à cette époque. Cette circonstance de lieu n'a du reste aucune importance dans la question; car il est évident que le résultat des traités sera le même, quel que soit l'endroit où ils auront été conclus.

M. Hanotaux va-t-il être aussi concluant dans le reste de son travail? Il examine successivement le *protocole*, le *contexte* et la *date* du traité.

Les formules de courtoisie qui précèdent l'acte lui-même se trouvent avoir un grand intérêt; elles comprennent:

1° Les titres que prend Malek-Adhel;

2° Ceux qu'il donne au doge anonyme, dans lequel M. Hanotaux veut voir Pietro Ziani, successeur de Henri Dandolo, et non, comme Hopf, Dandolo lui-même.

M. Streit a remarqué le premier (p. 49) que le sultan n'a commencé, suivant Abulféda (3), à se qualifier de *Schahin-*

(1) D'aprés Mas Latrie, pour les n°s 1 et 2, et Thomas, pours les n°s 3 et 4; M. Hanotaux accuse à tort Thomas d'avoir omis le mot *decima* dans la date du quatrième.

(2) Sanutus, *Secr. fid. Crucis. l. c.*

(3) « Eodem anno (604) ineunte. » (Abulféda, éd. Reiske, t. IV, p. 224, et *Hist. or. des crois.*, t. I, p. 84).

schah (Rex regum) et de *Chalil el mumenim (Amicus principis fidelium)* qu' au commencement de l' année 604 de l'Hégire, c'est-à-dire en août 1207. M. Streit qui, sans donner de raison, place le traité en 1203, ne tient aucun compte du passage d'Abulféda; il y voit, soit une erreur de ce dernier, soit un acte de vanité de Malek-Adhel, qui aurait pris les deux titres, avant d'en avoir reçu du khalife de Bagdad l'investiture régulière. Je regarde au contraire, avec M. Hanotaux, ce texte du chroniqueur arabe comme un argument de la plus grande gravité contre l' opinion de Hopf, et l' adoption pour le traité d'une date *antérieure à août 1207*.

Quant aux titres donnés au doge anonyme, ils soulèvent de sérieuses difficultés, d'abord en eux-mêmes, puis par l'absence du nom de ce prince. Ils ne sont pas, en effet, semblables à ceux que reçoit Pietro Ziani dans les traités passés avec d'autres souverains infidèles (1) que le sultan d'Égypte. Même différence, mais plus importante avec ceux qui accompagnent le nom du doge dans les pactes n°s 5 et 6, conclus avec le même Malek-Adhel. Le titre de *dux Venetiarum et Iadrae* ATQUE CONSTANTINOPOLIS, manque; il est remplacé par des épithètes guerrières qui conviennent mal à Pietro Ziani, et se seraient mieux appliquées à Henri Dandolo. Ici l'anomalie mérite d'attirer une attention particulière; car si l'on accepte pour le traité avec le doge anonyme, la date à laquelle nous allons voir arriver M. Hanotaux, *le 9 mars 1208*, on sera amené nécessairement à examiner si cette date n'est point trop voisine de l'époque qu'il convient d'assigner aux pièces n°s 5 et 6, et si d'aussi grandes différences de rédaction ne se présentent point à un trop court intervalle.

Ces pièces 5 et 6 ne font, à mon sens, qu'un seul et même traité, qu'à l'aide d'une correction que l'on connaît

(1) Voir Tafel et Thomas, t. II, pp. 62, 231, 272, 274.

déjà, je fixe au 17 mai 1217; mais je dois dire que, d'abord M. Heyd (1), puis M. Thomas (2), revenant sur son premier calcul, et enfin M. Streit (p. 49) (pour le n° 5 seulement, qu'il sépare, sans raison bien décisive, du n° 6) préfèrent l'année 1206 (3), qu'en somme la question est loin d'être résolue, et que l'on se trouve courir le risque, au cas où elle serait dans le sens de MM. Thomas et Streit, d'aller au-devant de cette diversité de formules, inexplicable à deux ans de distance entre les mêmes contractants.

Inexplicable est aussi l'absence du nom du doge, quand tous les autres traités, conclus par Pietro Ziani avec des princes musulmans, le contiennent en toutes lettres. A ceux qui seraient tentés de penser que cette radiation a été ordonnée, de crainte de scandale, par la chancellerie vénitienne, M. Hanotaux répond d'avance (p. 87) que le scandale eût été le même pour les documents analogues, où le nom du doge a cependant été conservé (4). Il omet, je crois, de distinguer entre les circonstances ordinaires, peu excusables, il est vrai, mais enfin conciliables, à tout prendre, avec la politique commerciale de Venise, qui accompagnèrent tous les autres traités, et la situation spéciale, où, en 1202, le *fait d'être devenu solennellement partie intégrante de la croisade,*

(1) *Le col. comm. d. Italiani,* t. II, p. 188.

(2) *Allg. Zeitung. l. c.*

(3) M. Streit, séparant les deux traités, ne dispose plus que d'un élément pour résoudre le problème de la date de chacun d'eux: aussi c'est arbitrairement qu'il identifie le 7 safar avec le 3 septembre 1206; il pouvait choisir n'importe quelle autre année du règne de Ziani.

(4) André Dandolo, qui ne paraît pourtant *craindre aucunement ce genre de scandale*, puisqu'il nous apprend (Murat, t. XII, col. 341), en relatant le traité fait par Pietro Ziani avec un sultan turc, que la conclusion de ce traité avait pour cause la décadence des Latins *(cum jam Gallorum potentia evanesceret)*, est naturellement muet à l'endroit des pactes égyptiens.

plaçait, aux yeux de la chrétienté, le gouvernement vénitien.

Entrant dans la discussion du contexte du quadruple pacte, M. Hanotaux prouve qu'il doit être considéré comme constituant, de la part de Malek-Adhel, le prix de services futurs et non la récompense de services passés (1); sur ce point restreint, je ne vois aucune objection à lui faire; mais je crains qu'il n'aille ensuite trop loin, et que, dans le dessein de fermer la porte à toute hypothèse d'un traité conclu avec l'Égypte en 1202, *différent de celui qu'il étudie et aujourd'hui perdu,* il ne se soit fourvoyé, en cherchant à prouver que la pièce n° 4 (octroi du comptoir à Alexandrie) est une concession de *premier* établissement pour les Vénitiens. Tout proteste contre cette conclusion: des témoignages nombreux et irréfragables montrent que Venise avait pris pied, dès le xᵉ siècle, à Alexandrie (2). Benjamin de Tudèle, en 1170, dit formellement que vingt-huit nations chrétiennes y avaient leurs *fondachi,* et, parmi ces vingt-huit nations, figurent naturellement les Vénitiens (3). Que signifierait d'ailleurs l'expression *augeatur et crescat factum mercatorum* de la pièce n° 1: la première condition pour que le commerce augmentât était qu'il existât déjà. Et ces établissements vénitiens à Alexandrie n'étaient pas le fait d'une simple tolérance, dépourvue de privilèges diplomatiques. Sans parler d'un traité conclu dès 991

(1) Cf. Streit, p. 49.

(2) And. Dand. (d. Muratori, t. XII, col. 223); Heyd, t. II, p. 168; v. Thomas, *l. c.*

(3) « Every nation has its own fonteccho there. » (Benj. de Tud., éd. Asher, t. II, p. 158). Dans la nomenclature de ces nations, le texte d'Asher porte il est vrai: *Valentia;* mais le manuscrit d'Oxford. (Bodl., *Op. add.* 8°, 36, f. 62 b.) donne « *Venecia* », ainsi qu'a bien voulu le vérifier pour moi M. Ad. Neubauer; cf. Makrizi, d. Amari *Dipl. arabi*, p. LV, et Heyd, t. II, pp. 171, 172.

par le doge Orseolo (1), il est certain qu'en 1171, il y en avait eu un autre passé au nom de Sebastiano Ziani (2). Toute liberté reste donc à l'émission d'une hypothèse analogue à celle que je viens de formuler.

Je suis obligé également de ne point accorder à M. Hanotaux que MM. Thomas et Hopf aient fait un raisonnement aussi étrange qu'il veut bien le dire, en cherchant à placer le quadruple traité immédiatement avant une croisade, et en se servant pour cela des termes du sauf-conduit donné par le sultan, dans la pièce n° 2, aux pèlerins voiturés par les Vénitiens *(omnes qui vadunt in peregrinationem ad Sanctum Sepulcrum cum Venetis)*. Il est évident qu'aucun des deux historiens que je viens de nommer n'a pensé un instant, comme le suppose M. Hanotaux (p. 92), que *si le sultan donne un sauf-conduit aux chrétiens*, *c'est qu'il prévoit qu'ils vont venir l'attaquer en grand nombre*, mais qu'au contraire ils ont compris la clause, comme impliquant l'engagement, pris ou à prendre par Venise, *d'empêcher que ces pèlerins ne devinssent des croisés*, double signification qu'a le mot *peregrini*. Il me semble donc que, si l'on trouvait une bonne raison pour placer le traité avant une croisade, ce ne serait pas cette phrase du sauf-conduit qui pourrait détourner de le faire.

J'arrive enfin avec M. Hanotaux à la recherche directe de la date véritable du quadruple pacte. On se rappelle à l'aide de quelles inductions j'étais parvenu à retrouver la voie que Hopf avait suivie pour fixer cette date au 14 mai 1202 (13 par une erreur de calcul) : on se rappelle également que Hopf avait dû opérer, sur le libellé du pacte, une correction consistant à lire *maii* au lieu de *martii*, correction que pouvait justifier jusqu'à un certain point l'aspect du manuscrit de Ve-

(1) And. Dand. *l. c.*; cf. *Forsch. z. d. Gesch.*, 1877, p. 394.
(2) *Chron. Altin.*, 169; cf. Streit, p. 15, not. 123.

nise, dont j'ai le *fac-simile* sous les yeux, et qui porte *mart.* Cette correction laissait à choisir entre les trois dates de:

1201, 25 mai.
1202, 14 mai.
1203, 4 mai.

Comme je l'ai dit plus haut, M. Streit (p. 43), sans donner de raison bien convaincante, adopte la troisième. Mais M. Winkelman (1) et, avec lui, M. Hanotaux, rejettent la correction *maii* pour *martii*, et se trouvent alors en présence de trois autres dates

1206, 31 mars.
1207, 21 mars.
1208, 9 mars.

Ici, M. Hanotaux a succombé à une tentation très-périlleuse: la souscription de la pièce nº 3 porte: *fuit scripta die xviiij saben noñ.* Voir dans ce *noñ.* l'abréviaton de *nona intrante martij* était assez naturel, et, bien que M. Hanotaux ne l'avoue que dans une note un peu timide (p. 81), il ne niera pas que ce *noñ.* a déterminé *a priori* un choix qu'il a cherché ensuite à justifier par des raisons plus sérieuses (2).

Ces raisons sont les suivantes: la date du 9 mars 1208 rend compte de toutes les données matérielles du quadruple pacte: elle concorde avec ce que les historiens arabes nous disent de Malek-Adhel en cette année; elle s'explique par la nécessité qu'avait Venise de garantir la sécurité de ses nouvelles possessions insulaires. J'accorderais peut-être à M. Hanotaux ces trois points, pris dans leur ensemble, et pourtant je n'accepterai point la date du 9 mars 1208, et ceci pour un motif très-simple: M. Hanotaux pour rendre cette date admissible,

(1) *Jenaer Liter. Zeit*, 1. c. 1874 p. 446 et suiv.

(2) Il y a en effet *noñ.* et non pas *non.*, ce qui est une difficulté! y a-t-il une raison de lire *nonis* plutôt que *nonis?* qui donnerait une date de jour toute différente.

L. Streit, Venedig und die Wendung Kreuzzuges gegen K.P. Anklam, Krüger (1877) p. 3

a CORRIGÉ *l'*INDICTION *dans la souscription d'une charte qui le gênait;* cette charte, — donation faite au Rialto, et à laquelle assiste Marino Dandolo, l'un des signataires du pacte égyptien, — est très-régulièrement souscrite.

Anno MCCVII mense februarij, indictione undecima (1) ce qui donne (la XI[e] indiction, devant se compter du 1[er] septembre 1207, et l'année 1208, vieux style, commençant à Pâques) la date précise

février 1208

et ce qui rend partant impossible la présence de Marino Dandolo en Orient, le 9 mars de la même année.

Je pourrais à cette objection péremptoire en ajouter d'autres, dont le développement ne ferait que fatiguer le lecteur: dire, par exemple, que M. Hanotaux exagère beaucoup l'importance de la guerre des Iles (1205-1207), que cette guerre de conquête ne fut régularisée que plus tard (2), qu'alors ce n'était qu'une simple piraterie, dont le gouvernement central ne prenait pas assez la responsabilité pour que le sultan pût qualifier un ramassis de corsaires d'*exercitus magnus Christianorum;* qu'enfin jamais Ziani n'en a été le chef. Mais je ne veux pas insister, et je préfère revenir aux deux autres dates du 31 mars 1206 et du 21 janvier 1207; ici *le sultan n'aura pas ses titres en règle,* et nous ne saurons que faire du mystérieux mot *noñ.:* cependant je suivrai jusque-là M. Hanotaux.

Il a lui-même rejeté la première, 1206, pour diverses raisons qu'il expose (p. 96, note 2), et j'ajouterai, pour mettre, à mon tour, en doute celle de 1207 (21 mars), devenue libre

(1) Taf. et Thom., t. II, pp. 47-49; plusieurs autres chartes vénitiennes contemporaines offrent la même supputation.

(2) Voir le beau travail de M. Thomas, *Commission d. D. Andr. Dandolo f. Creta* (Munich, 1877, in-4o), pp. 5 et suiv.

par la réhabilitation de la charte corrigée à tort, que Pietro Michiel était à Venise en septembre 1206 (1), ce qui ne nous laisse que *cinq mois* pour le voyage en Égypte des ambassadeurs vénitiens, aller et retour — temps bien court, surtout si l'on songe qu'à peine revenu d'Orient, c'est-à-dire au plus tôt vers la fin de mai, le compagnon de Michiel, Marino Dandolo, n'aura plus disposé que de quelques semaines pour aller conquérir Corfou, dont il était déjà inféodé en juillet 1207 (2).

Aucune des trois dates, on le voit, ne résiste à une critique sérieuse.

M. Hanotaux termine son travail, comme je l'ai dit plus haut, par quelques considérations générales sur la politique de Venise à l'endroit du changement de direction de la croisade, raisonnant, bien entendu, avec la persuasion que les conclusions, auxquelles il vient d'arriver, sont inattaquables.



Il nous montre Venise amenée forcément par les nécessités de son commerce, à maintenir une paix perpétuelle avec les ennemis de l'Église, à renouveler cette paix par des traités conclus précisément aux époques où l'attitude de la chrétienté envers les Infidèles était de nature à compromettre des relations que la république prenait tant de soin à entretenir; il nous montre, par contre, les défiances de l'Occident éveillées par les mille rumeurs qui transpiraient de ces transactions odieuses aux mœurs du temps, et se traduisant naturellement par des accusations (3) plus passionnées que

(1) Charte (dans les *Monum. Slav. merid.*, t. I, p. 23) datée; « 1206, » mense septembri, indictione *decima* », et qu'il faut, par conséquent, placer entre le 1er et le 30 septembre.

(2) Taf. et Thom. t. II, p. 54.

(3) Accusations qu'il ne faut pas confondre, comme le fait M. Hanotaux (p. 76, n. 1, à propos de la levée du siége du Thoron en 1198) avec ces vulgaires calomnies qui sont la revanche ordinaire des soldats battus.

réfléchies, dont les chroniqueurs comme Ernoul, nous ont transmis l'écho.

Sans poser la question de savoir si le véritable intérêt de Venise résidait dans ces alliances perpétuelles avec les ennemis de la foi, aliances qui lui créaient tant d'embarras en Europe; si, obtenue par un concours loyal aux projets du Saint-Siége, une conquête solide de l'Égypte n'eût pas offert à la république des résultats matériels plus pratiques et plus durables que des alliances secrètes et fragiles avec le Croissant, si même elle ne fut pas tentée plus d'une fois, et en particulier au XIV[e] siècle, sous la sage influence de Sanudo (1), de renoncer à cette politique séculaire, et de revenir tardivement à celle d'Innocent III, — sans entrer enfin dans des considérations qui m'entraîneraient trop loin, — je reconnaîtrai avec M. Hanotaux que les origines de la politique commerciale de Venise excusaient jusqu'à un certain point ces alliances traditionnelles; j'ajouterai qu'elle a su les perpétuer du X[e] au XVI[e] siècle (2), les resserrant *immédiatement avant chaque croisade,* stipulant pour ses nationaux la neutralité en temps de guerre sainte « *salvi sint tempore guerre* » (3), — toujours oublieuse à l'égard des Infidèles, de ses rancunes les plus légitimes, et, au lendemain de la prise d'Acre, qui ruinait, au milieu des horreurs que l'on sait, ses antiques comptoirs de Syrie, s'empressant de

(1) Sanutus, *Secr. fid. Crucis*, lib. I. p 1, c. 1 (d. Bongars, t. II, p. 22); Andreae Danduli *Commissio Cretae*, éd. Thomas, pp. 45, 51. (Prohibition du commerce avec l'Égypte en 1309 et 1322).

(2) Voir les instructions du Conseil des Dix à l'ambassadeur envoyé en Égypte (5 déc. 1502), pour y conclure une alliance contre les Portugais. (De Gubernatis, *St. d. viagg. italiani*, pp. 393-398).

(3) Traité de 1254 avec Malek Aïbeck (d. Mas Latrie, *Supp. aux Tr. de paix*, p. 77).

mendier un traité de commerce (1) auprès de ses spoliateurs de la veille, — par contre, toujours prête à abandonner les Latins d'Orient, quand elle n'avait plus rien à en attendre « *cnm potentia Gallorum evanesceret* », (pour parler le langage impudemment naïf d'André Dandolo) (2) — en un mot, n'obéissant jamais qu'à ce qu'elle pensait être ses intérêts.

Mais ce qui, dans les temps modernes, au Japon pour les Hollandais, en Turquie pour la France ou pour l'Angleterre, peut s'appeler, par euphémisne, *esprit de politique traditionnelle,* n'avait-on pas au Moyen Age, et, en 1204 tout particulièrement, quand la croisade était la grande affaire de l'Europe, et que la guerre de religion par excellence passait avant toutes les autres, le droit de l'appeler *trahison?* — Je dis en 1204 : car ici — et je me sépare sur ce point de M. Hanotaux — doit revenir la distinction que j'ai déjà faite plus haut, et sur laquelle je ne me lasserai pas d'insister.

Si, pour les autres croisades, les Vénitiens n'étaient que les *voituriers* des croisés, et, à ce titre, peuvent, dans une certaine mesure et, quelques bénéfices qu'ils aient toujours su exiger de leurs nolisants, pour prix d'un concours tout matériel, être regardés comme excusables d'avoir veillé au maintien de leurs relations d'affaires avec le monde musulman — dans la quatrième, au contraire, ils étaient, non plus de simples entrepreneurs de transport, mais bien partie prenante et, jusqu'à un certain point dirigeante dans l'expédition : c'est cette situation spéciale qui rendait coupable de leur part toute entente, même purement commerciale, avec

(1) Traité de sept. 1304 entre Venise et l'émir du Safed et de Saint-Jean d'Acre, au nom du sultan d'Égypte (Archiv. de Venise, *Libr. Pact.*, t. IV, f° 95 v°), communiqué par M. de Mas Latrie.

(2) Voir plus haut.

l'ennemi; c'est là que pouvait être, et que, si l'on en croit Ernoul, fut leur trahison.

IV.

Je viens d'analyser les théories différentes qui sont venues, sinon combattre ouvertement, du moins chercher à ébranler celle que j'avais développée en 1875. Avant de conclure cet examen par l'exposé sommaire des résultats historiques qu'il comporte, je demanderai la permission de revenir un instant sur mon propre travail, pour constater l'état dans lequel le laisse la polémique dont il a été l'objet.

J'avais poursuivi un triple but: réduire à sa juste valeur le témoignagne de Villehardouin — dégager Innocent III de toute complicité dans le changement de direction de la croisade — prouver surtout que ce changement de direction n'avait été qu'un épisode de la querelle entre le Saint-Siége et l'Empire. Puis, subsidiairement, j'avais abordé et discuté l'hypothèse d'une entente secrète de Venise avec l'Égypte.

Le premier point me paraît acquis: que l'on adopte, en effet, l'opinion de Hopf, celle de Streit ou la mienne, sur les causes qui modifièrent le plan d'Innocent III, l'œuvre de Villehardouin ne revêt plus aux yeux de personne le caractère d'un procès-verbal infaillible: c'est tout ce que je voulais prouver.

Le second point a subi quelques contradictions, mais trop timides pour que je ne me sente pas autorisé à maintenir qu'Innocent III n'a jamais été complice du changement de direction, et que si, à la dernière heure, il a accepté le fait accompli, c'était lorsque l'échec subi, grâce aux intrigues vénitiennes, par les projets de Philippe de Souabe, avait déjà écarté le danger que le succès de ces projets aurait pu faire courir aux intérêts de l'Église.

Enfin le troisiéme poiut — la prépondérance du rôle joué

dans toutes ces intrigues par la politique allemande — a trouvé dans M. Streit un auxiliare précieux, qui a fortifié mes prémisses par de nouveaux arguments, tandis que mes conclusions rencontraient ailleurs de nombreux adhérents.

Reste la question accessoire dont je ne m'étais occupé que comme d'un hors-d'œuvre, — l'entenre de Venise avec l'Égypte: c'est là qu'ont porté les attaques les plus vives. Je viens d'y répondre; qu'en reste-t-il? une date plus inacceptable encore que celle que Hopf avait proposée, et la question obscurcie de telle sorte que l'on se demande comment on s'y prendra désormais, non pour la résoudre, mais simplement pour la poser de nouveau. Cherchera-t-on une nouvelle date au quadruple traité? mais laquelle? Après avoir si bien réussi à unir les quatre pièces, s'efforcera-t-on de briser le lien qui les enchaîne toutes ensemble à six hypothèses également inadmissibles? Mais où les placer isolément, et que prouveront-elles ainsi séparées? Ernoul restera d'ailleurs, et aussi le *Balduinus*, dont on ne se débarrassera plus sans de nouveaux arguments, et ces arguments où les prendre? N'a-t-on pas épuisé la matière?

Beaucoup plus sérieuses, quoique moins vives, sont les attaques de M. Streit. Je ne reviendrai pas sur notre dissentiment à l'endroit de Boniface de Montferrat, et, d'autre part, je constaterai avec satisfaction que, si M. Streit n'a pas adopté mes conclusions relativement à Philippe de Souabe, il a du moins éludé soigneusement la discussion des cinq textes les plus importants, à l'aide desquels j'établissais les prétentions du roi des Romains sur Constantinople, *avant*, *pendant* *et surtout après* la quatrième croisade.

L'article des *promissa Philippi* (1) relatif à la restauration d'Alexis IV.

(1) « *Si* omnipotens *Deus regnum Graecorum* MIHI *vel leviro meo subdiderit,* ecclesiam Constantinopolitanam Romanae ecclesiac bona fide et

La *Chronique de Novgorod* qui ne voit que lui à côté des Latins (1).

Le passage où Nicétas nous apprend qu'il avait réclamé la personne d'Alexis III (2).

Le charte où il revendique comme son bien, le butin pris à Constantinople par l'abbé de Pairis (3).

Et enfin le récit si curieux que l'Anonyme de Laon nous fait de ses tardives colères, à l'endroit de la couronne impériale qui lui avait échappé (4).

» sine fraude faciam fore subjectam ». (*Promissa Philippi regis papae*, art. 7, dans les Inn. III *Opera*. éd. Migne, t. IV. p. 29); cf. Inn. III *Epist.*, V. 122.

(1) Voir plus haut, et le passage suivant: « Franci autem certiores » facti Isaacii filium imperio privatum esse, bello urbem circumdedere, » Murzuphlum ita cohortati: « Trade nobis Isaaciden; deinde in *Germa-* » *niam ad imperatorem nostrum* revertemur; nos enim necessitate coacti » huc venimus; quod si feceris, tuum sit eius regnum ». (*Chron. Novg.*, dans Hopf, *Chr. Gr. - Rom.*, p. 95).

(2) « Καὶ τὸν δυσπραγῆ ἐν βασιλεῦσιν Ἀλέξιον... τῷ τῶν Ἀλαμαννῶν » ἐξέπεμψεν ἄρχοντι ». (Nicétas, p. 819).

(3) Cette charte, qui existait encore à la fin du siècle dernier (v. Hugo. *Sacrae antiq. monum.*, t. II, p. 274), a échappé à toutes mes recherches; mais il en subsiste, aux archives de Colmar, dans deux cartulaires, l'un du XVIe siècle, l'autre compilé au XVIIe, par Buchinger, les cotes suivantes:

1° « Philippus Romanorum imperator, ecclesiam Parisiensem, tanquam » dilectam et peculiarem, sub regiam defensionem accepit, et preciosum » reliquiarum thesaurum eidem confirma [vi] t, et *quicquid questionis vel* » IURIS *super hoc sacro pignore habere sperabat*, in integrum resignavit ».

2° « Philippus Romanorum rex monasterium nostrum et nos, in pro- » tectionem imperii suscipit, et sacrarum reliquiarum thesaurum, illuc a » C. P. deportatum, confirmat anno 1206 ». On sait que le prix de cet abandon fut un joyau décrit par Günther (éd. Riant, p. 75; Cf. pp. 91-92) ».

(4) « Fuit quoque uxor Othonis, ex filia Isaaci, imperatoris Graecorum, » unde Pbilippus, dux Suevorum, dum viveret, ab Henrico, imperatore » Constantinopolitano, requisitus ut filiam suam ei mitteret uxorem, re-

J'ai donc le droit de laisser ces cinq témoignages occuper la place considérable que je leur ai assignée dans mon premier travail (1).

C'est seulement à l'endroit de Venise que M. Streit a abordé franchement la discussion pour se séparer presque complétement de moi: c'est là que je dois insister.

Je n'avais évidemment pas à faire ressortir outre mesure le rôle de la république et la personnalité de Dandolo. Cependant je n'ai jamais nié un instant que Venise ait été favorable au changement de direction de la croisade, ni que le doge y ait mis la main; je ne diffère en réalité de M. Streit que sur deux points très-faciles à circonscrire.

1° LA MESURE DANS LAQUELLE VENISE, REPRÉSENTÉE PAR DANDOLO, A INFLUÉ SUR LE DÉTOURNEMENT DE LA CROISADE — j'ai dit *qu'elle y avait pris part,* M. Streit veut *qu'elle l'ait seule dirigé.*

» spondit: *Putavitne advena ille, solo nomine imperator, filiam habere uxo-* » *rem, ex utraque parte ex imperatoria stirpe editam, cui etiam Orientale* » *et Occidentale imperium debetur jure parentum?* Post paululum subridens » ait: *Verum, si me imperatorem Romanum, dominum suum, velit recogno-* » *scere, mittam haeredem imperii illi in uxorem.* Nuntiis ei respondentibus » se domini sui voluntatem nescire, res est indutiata », (*Chron. anon. Laudun.,* d. le *Rec. des hist. de la Fr.*, t. XVIII, p. 714). On sait que ces ambassadeurs étaient probablement Gérard de Walcourt, et Thomas, abbé de Liessies, son frère, dont l'anonyme de Laon parait rapporter les dires: voir *Exuviae C. P.* praef. pp.. xxvij et clxiv.

(1) A ces textes j'ajouterai les suivants, dont je ne m'étais pas servi: « In diebus ejus civitas Constantinopolitana *Theutonibus capta est*», (*Gesta Trevirorum*, édit. Wyttenbach, p. 294).

« *Teutonici,* capta C. P. *regem sibi,* Flandriae comitem, Balduinum *con-* » *stituerunt* ». (*Ann. Stad.,* d. Pertz *Monum. Germ.,* XVI, p. 354).

« Unde factum est stolium maximum apud Venetias, in quo idem Ale- » xius perrexit *de ducis Philippi auxilio* ». (Anon. Cajetanus d. les *Exuviae C. P.*, t. I, p. 153).

2° L'ÉPOQUE OÙ A COMMENCÉ À SE FAIRE SENTIR L'INFLUENCE VÉNITIENNE : j'ai parlé *des conférences de Zara*, M. Streit remonte *au-delà même du pacte de nolis*.

Revenons successivement à ces deux points de divergence. Sur le premier, je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut de la préoccupation de M. Streit à vouloir imposer un *actor rerum* unique au changement de direction de la croisade : il y en a eu autant qu'il y avait d'intérêts engagés dans la question, plus peut-être que je n'en ai moi-même mis en scène. Et à grandir ainsi inconsidérément la personnalité de Dandolo, n'arrivera-t-on pas plutôt à nuire à sa gloire ? si surtout il vient à être établi quelque jour, qu'en somme le rôle joué par la république en cette affaire a été plus odieux encore qu'habile, et qu'en attaquant l'empire grec, le doge, loin de garder l'article de son serment sur lequel M. Streit revient avec tant d'insistance, a trahi *l'honneur et l'intérêt de sa patrie* (1), comme il aurait trahi l'honneur et l'intérêt de la chrétienté entière par une entente avec l'Égypte.

J'aime mieux limiter l'action de Dandolo à la seconde et à la troisième partie de la croisade, alors qu'il avait acquis, sur les Latins, par l'autorité de son âge, de sa parole et de ses conseils, une influence que je n'ai jamais mise en doute. Dans ces limites, je ne demande pas mieux que de m'incliner devant une opinion dont je serai toujours le dernier à contester la valeur, celle de M. le docteur Thomas.

Quant à l'époque où Venise commença à vouloir modifier, aux dépens de l'empire grec, le plan d'Innocent III, époque que M. Streit veut placer avant la conclusion du pacte de nolis, on se trouve, si l'on adopte cette dernière hypothèse, en face du dilemme suivant :

(1) « *Honorem* autem et *proficium Veneciarum* consiliabimus, tractabi» mus, et operabimus bona fide, sine fraude », (*Capit. Henrici Danduli*, d. l'*Arch. stor. ital.*, t. IX, p. 327).

Ou Venise ne songeait alors qu'à une simple révolution de palais à provoquer à Constantinople;

Ou elle méditait déjà la conquête et le partage de l'empire.

Dans le premier cas, nous sommes ramenés à rapprocher encore une fois la mesquinerie du but poursivi — le recouvrement d'une créance de deux cent dix-huit mille francs — de la grandeur des moyens mis en œuvre et de la gravité des risques courus pour y atteindre. N'était-il pas bien plus simple pour Venise de s'entendre avec Alexis III, qui lui dépêchait des ambassadeurs en 1202 (1)? et n'est-ce pas ce qu'elle était en train de faire, un peu plus tard, par l'envoi à Constantinople de Pietro Michiel (2) — au moment où, précipités par Boniface, les événements ne laissèrent plus à la république la faculté de se soustraire à des difficultés qu'elle aurait dû prévoir?

Dans le second cas, celui d'une conquête méditée par Venise, en dehors de toute pression ou de tout concours venu de l'Allemagne, nous avons la preuve manifeste que jamais un gouvernement aussi prudent n'a pu songer à commettre une semblable folie: c'est qu'une fois la chûte de l'empire consommée, Venise s'est trouvée prise au dépourvu. Elle a dû, d'abord, décliner l'honneur de voir le doge ceindre la couronne des Césars: puis ne sachant que faire de possessions immenses qu'elle ne pouvait, ni s'annexer réellement, ni conserver avec sécurité, elle en a abandonné une partie, échangé une autre, et a fini par se borner à l'établissement de postes insulaires, dont elle a confié l'occupation et la garde à une sorte de féodalité marchande, qu'il lui a fallu, en dehors des lois mêmes qui présidaient à sa vie politique,

(1) Zorzi Dolfin, f. 76 (d. Thomas, *Ueber die h. Ven. Chr.*, d. les *Bayer. Akad. Sitzungsber.*, 1864, t. II).

(2) Voir plus haut.

improviser dans son sein — tandis qu'à Constantinople, au cœur même de son commerce du Levant, elle a dû se contenter d'un monopole fictif, bientôt battu en brèche et finalement partagé (comme sous la domination grecque) par ses rivaux de Pise et de Gênes.

Enfin, dussé-je même renoncer à ces objections, et, mettant de côté le dilemme, dans lequel je viens de chercher à enfermer M. Streit, laisser à Venise *toute la responsabilité* DIRECTE du projet contre l'empire d'Orient, je ne pourrai m'empécher de rappeler, que, cinq ans auparavant, Venise, jusque-là alliée fidèle ou plutôt auxiliaire salariée de l'empire, ne s'était brouillée avec Alexis III que sous la pression de Henri VI„ et que, par conséquent, il conviendrait — même dans ces données extrêmes — de faire remonter à la politique allemande la *responsabilité* INDIRECTE des événements de 1204.

Si maintenant, revenant sur toute la polémique que je viens d'exposer; je cherche à dresser le bilan des résultats pratiques qu'elle peut revendiquer, je constaterai qu'il doit en ressortir, d'abord une conclusion générale, que M. Hanotaux a bien formulée dans le compte rendu très-sage qu'il vient de faire du travail de M. Streit (1): c'est que *le changement de direction de la quatrième croisade n'est pas dû à une seule et unique influence, s'exerçant isolément, mais à la résultante de plusieurs forces, représentant les intérêts divers qui se trouvèrent en jeu dans les événements de 1202-1203.* Venise, à cause des nécessités de son commerce, Philippe de Souabe, par politique traditionnelle, Boniface en raison des prétentions des Montferrat en Orient, le clergé latin (sinon Innocent III personnellement), leurré de l'espérance illusoire d'une union entre les deux Églises, peut-être enfin Philippe-Auguste, dont

(1) *Revue critique,* 1877, t. I, pp. 318-319 (n° du 18 mai).

le rôle demanderait à être étudié de plus près (1), doivent garder chacun leur place distincte dans ce grand conflit d'ambitions — la théorie de l'*accident* étant, bien entendu, mise hors de cause.

De faits acquis d'une façon indiscutable, il y en a peu, je dois le dire, et deux seulement me paraissent démontrés sans espoir de revanche: c'est d'abord la partialité de Villehardouin, et, en second lieu, l'irresponsabilité d'Innocent III et l'ingérence de Philippe de Souabe dans le détournement de la croisade.

Les autres points des débats — direction exercée par Boniface au nom du roi des Romains — rôle exclusif de Venise et de Dandolo dans les événements de 1202 — entente avec l'Égypte — demanderaient, avant d'être admis définitivement ou rejetés sans appel, à être abordés, examinés et discutés encore une fois. Mais comment? tous les textes connus ont été passés en revue; construire, à l'aide d'inductions nouvelles, de nouvelles hypothèses? L'exemple de Hopf, à qui sa

(1) Sur ce rôle il faut lire le passage suivant de Roger de Hoveden: » Eodem anno (1200), Margaritus, dux piratarum, quem Henricus Romanorum imperator excæcari fecerat, venit Parisius ad Philippum regem » Franciæ, *et obtulit ei quod,* si ipse consilio suo adquiesceret, *faceret* » *eum imperatorem Romanorum, vel* IMPERATOREM CONSTANTINOPOLITA- » RUM, *utrum si eligeret. Cui rex Franciæ facilem præbens assensum, præ-* » *paravit itineri suo necessaria,* in equis, et armis, et curribus et supel- » lectilibus. Et Margaritus, a rege Franciæ recedens, ut præpararet pro- » missa, mandavit per universos portus suæ dominationis, quod omnes » galeæ suæ convenirent apud Brundusium in occursum ejus: sed cum » ipse Romam veniret, a quodam serviente suo, quem ipse male tracta- » verat, interfectus est. Et tali casu interveniente, rex Franciæ a desiderio » suo fraudatus est. » (Rog. de Hov., éd. Stubbs, t. IV, pp. 121-122.) Cf. Streit, p. 25, et *Revue des questions historiques,* XVII, p. 348, n. 7, et XVIII, p. 20, n. 2. Richard Cœur-de-Lion avait aussi pensé à cette conquête (Ernoul, p. 133).

compétence hors ligne sur ces matières n'a pas évité la chûte posthume que l'on sait, n'est point fait pour y encourager.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer désormais à traiter ces questions intéressantes, et se contenter des grandes lignes historiques que nous offrent, sur la matière, les essais à l'usage des gens du monde et les manuels du baccalauréat? Non évidemment, mais il faut se reporter aux conditions particulières qu'offrent à ceux qui veulent s'y livrer les études relatives aux croisades. Placées, en effet, à égale distance des temps obscurs du premier Moyen Age et de la période moderne, les croisades passent alternativement, et comme au hasard des faits, de la stérilité des âges antérieurs à la richesse des époques voisines de nous, et nécessitent l' emploi intermittent des procédés spéciaux à l'histoire, soit des premiers, soit des secondes. Elles offrent de plus cette difficulté, qu'appartenant à la fois, mais indirectement, aux annales respectives de tous les pays divers qui y ont pris part, elles ne présentent presque jamais à l'historien, qui veut en entreprendre l'étude, l'aide qu'il trouverait, pour l'examen de faits purement nationaux, dans les travaux antérieurs des érudits de chacun de ces pays, et le forcent au contraire à aborder directement — et non sans passer à chaque instant d'un peuple et souvent d'une langue à une autre — la compilation et la critique des matériaux originaux qui lui sont nécessaires.

Ces difficultés ont écarté plus d'un travailleur sérieux: on se contentait en France, et l'on se contente encore aujourd'hui de Michaud, l'un des livres d'histoire les plus médiocres qu'ait jamais enfantés notre littérature.

Les travaux de recherche, d'examen et de classement des manuscrits relatifs aux croisades, aussi bien que la bibliographie et la critique des sources imprimées, sont encore à faire presque entièrement; les chartes sont perdues dans des re-

cueils où elles gisent ignorées et le plus souvent mal datées; les itinéraires des princes chrétiens et arabes qui ont pris part aux événements ne sont pas établis. Jusqu'à ce que toutes ces élaborations préliminaires soient terminées ou du moins suffisamment avancées, toute étude de longue haleine, sortant de limites chronologiques très-étroites, ne pourra être utilement abordée, et il faudra se contenter de suivre avec modestie et persévérance l'œuvre ingrate de publication des textes, à laquelle ont su se borner des érudits aussi éminents que Du Cange ou Martène.

Si maintenant des croisades en général je passe à la quatrième en particulier, je trouve que nous ne possédons encore qu'une faible partie des matériaux dont nous devrions disposer (1): Venise, qui nous fait assister a l'aurore d'une véritable renaissance historique, dont l'*Archivio storico veneto* est l'organe autorisé, n'a pas encore pris la parole dans la question. Qui dit qu'elle ne tirera point de ses archives publiques ou privées, de nouveaux documents, aussi importants que la charte de Ljubic? Les chroniques vénitiennes commencent à peine à être soumises à une critique intelligente: il n'y a que quelques mois, qu'étudiant les sources d'André Dandolo, M. Simonsfeld a découvert que tous les passages relatifs à la quatrième croisade, contenus dans ce chroniqueur, devaient être reportés à Paulin de Pouzzoles (2), auteur plus ancien.

Parmi les Arabes, Abu Schâmah viendra contrôler Abulféda, à qui l'on peut reprocher d'être encore, pour les affaires musulmanes de cette époque, le *testis unus, testis nullus* du proverbe.

(1) Voir *Exuviæ C. P.* præf., pp. xxiij-xxxv.

(2) H. Simonsfeld, *Andreas Dandolo und seine Geschichtswerke* (München, 1876, in-8°), pp. 115-120.

Avec des matériaux plus nombreux et meilleurs, on pourra alors refaire, avec plus d'autorité, le travail chronologique de M. Klimke, et aborder avec plus de hardiesse, des problèmes qu'une différence de mois, et souvent de jour, peut faire résoudre tantôt par la négative et tantôt par l'affirmative.

Je sais bien que, dans les questions qui, comme celle du changement de direction de la IV croisade, ont eu lemalheur d'être traitées, dès le principe et prématurément, d'une façon trop passionée, l'attitude que chacun a été forcé de prendre dans la discussion, rend plus tard l'impartialité bien difficile, et que — publiât-on cent textes nouveaux — il pourra se faire qu'aucun ne soit trouvé décisif, tant est commode le procédé qui consiste à mettre en doute l'authenticité d'une pièce gênante, à changer une souscription qui embarrasse, à diminuer la valeur d'un témoignage, en l'accusant de partialité, et rejetant, par exemple, tout texte génois hostile à Venise, et tout texte vénitien défavorable à Gênes.

Cependant il est certain que pour se battre, il faut des munitions, et qu'au point où en sont parvenus les débats, les arguments font défaut. En ce qui me concerne, j'attendrai, pour rentrer dans la discussion, qu'il se produise d'autres documents, et je me garderai de revenir, encore une fois, tourner dans un cercle qui me semble, pour le moment, sans issue.

